

publié avec le concours du CNL

Cité

Revue de la Nouvelle Citoyenneté

Roland MOUSNIER
et les monarchies



photo P. Le Roué

Cité

Revue de la Nouvelle Citoyenneté

N°16 - septembre 1987 - ISSN 756-3205 - Com. paritaire N°64853

page

ENTRETIEN

- Un historien du racisme: Léon POLIAKOV 5
avec B. RENOUVIN et Ph. CAILLEUX

DOSSIER

- Le phénomène monarchique dans l'Histoire 11
Roland MOUSNIER

LIRE

- Théorie de la justice chez John RAWLS 25
Bertrand JULIEN

CONCEPT

- Recherches sur l'individualisme 29
(compte rendu séminaire Fondation Saint Simon)

REVUE DES REVUES

- Hiérarchies 35
B. LA RICHARDAIS

CHEMINS DU MONDE

- Comprendre le Japon 41
Christian MORY

Directeur de la publication : Y. AUMONT
Rédaction en chef : Philippe CAILLEUX et Patrick LOUIS
Imprimé par nos soins, 17, rue des Petits-Champs 75001 PARIS
ISSN 756 3205 - Com. paritaire n° 64853
Publié avec le concours du Centre National des Lettres.



BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner à CITE, 17, rue des Petits-Champs 75001 Paris

règlement à l'ordre de CITE, ccp 23 982 63 N Paris

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....
.....

souscrit un abonnement,

- ☐ Normal pour un an (4 numéros), 125 F
- ☐ Soutien pour un an (4 numéros), 200 F
- ☐ Normal pour deux ans (8 numéros), 235 F



ci-joint règlement par chèque bancaire ou postal

POUR VOS AMIS

Si vous avez un ami qui, à votre avis, pourrait s'abonner à CITE, merci de bien vouloir nous donner son adresse afin que nous le contactions.

.....
.....

LES MONARCHIES

En 1981 un colloque, dont les interventions ont été publiées par Emmanuel Le Roy Ladurie (1) prenait pour thème: « Les Monarchies ». Thème très large qui permettait aussi bien au spécialiste de l'Egypte ancienne ou à l'africaniste distingué de présenter sa spécialité à des collègues orientalistes ou historiens du droit français, à la simple condition de se ranger dans les catégories prévues: « perception et théorie des Monarchies, leurs modes de succession, divers aspects de la Royauté en France ».

Des liens entre les différents sujets, des comparaisons paraissaient possibles, mais personne ne s'y risqua véritablement. Surtout pas l'organisateur qui en guise d'introduction livra ses « Réflexions sur les assises concrètes d'une monarchie », en l'occurrence une photographie de la France des années 1690-1715: économie, démographie, politique, etc. La spécialisation des intervenants n'empêchait pas que quelques ponts fussent jetés à travers les siècles ou les continents ou, plus modestement, que quelques clins d'œil fussent faits à notre actualité, à des situations institutionnelles que nous connaissons tous. D'où un intérêt particulier pour l'auditeur simple citoyen. Cependant les actes de ce colloque n'offrent qu'une vision kaléidoscopique de la « théorie de la Monarchie » dans ses aspects traditionnels, modernes et même très actuels avec les réflexions d'un Jean-Marie Benoist sur la Vème République qui recoupe de très près les préoccupations des animateurs de « Cité ». Nous nous intéressons beaucoup aussi à la présentation des théoriciens de la Monarchie, Bodin et Montesquieu, par Pierre Manent ou à l'étude de Blandine Barret-Kriegel sur les principes du droit public d'Ancien Régime. On sait que cette dernière prépare une volumineuse recension des théories de l'Etat royal en France. Il y a dans l'Université française, et notamment chez les historiens du droit, un mouvement de redécouverte d'un patrimoine intellectuel que la théorie et la pratique « républicaines » avaient, sinon aboli, du moins occulté. Ce mouvement d'intérêt pour la Monarchie est très large. Les préoccupations de Roland Mousnier et l'impressionnant effort de synthèse auquel il se livre dans le texte que nous présentons dans cette livraison en témoignent.

(1) « Les Monarchies », sous la direction d'E. Le Roy Ladurie, PUF, 1986, 328 pages (cf. publicité en page 10 de ce n°).

EDITORIAL

Partout Mousnier rencontre ce commandement d'un seul que l'on nomme étymologiquement « Monarchie ». Mais l'universalité du concept ne doit pas masquer la diversité des réalités. Pour quelques convergences, combien de divergences ! Royaumes africains, monarchies européennes, culte soviétique de la personnalité : un monarque est là mais quelle variété dans les règnes ! C'est que chaque régime a son champ d'application : une société traditionnelle, une société individualiste, une société totalitaire. Chacune obéit à sa logique largement impénétrable aux logiques des autres.

Le fait que la réflexion émane en ce cas d'un seul homme ne fait que souligner la difficulté de délimiter le sujet, le caractère kaléidoscopique que nous remarquons à propos des travaux des spécialistes.

Comment devons-nous lire tout cela ? Par le fait qu'un Roland Mousnier accepte de nous donner à publier un tel travail, par le fait que nous nous intéressons aux recherches de Le Roy Ladurie ou de Barret-Kriegel et que ceux-ci veulent bien dialoguer avec nous, donnons-nous à ce mouvement d'intérêt une dimension supplémentaire ? Nous avons parfois l'impression (grisante ?) que l'Université se tourne vers nous, comme pour nous demander un supplément de sens à ces travaux scientifiques ? Ce sentiment est sans-doute exagéré, et quand bien même reposerait-il sur quelques éléments crédibles, nous devrions nous garder de prétendre donner une direction politique à des travaux dont nous devons déjà être grandement satisfaits, qu'à défaut de construire pour aujourd'hui, ils détruisent des schémas de pensées qu'on nous a opposés trop longtemps et dont nous savions qu'ils n'avaient rien de scientifique.

Frédéric AIMARD

EMMANUEL LEVINAS

Pour le prochain numéro de « Cité » Pierre Zalio et Joël Doustreleau préparent un dossier sur Emmanuel LEVINAS. Pour ce numéro exceptionnel consacré à l'un des derniers grands philosophes vivant de notre siècle, nous prions nos amis de se préparer à faire un effort de diffusion supplémentaire.

Merci de passer votre commande dès aujourd'hui (1 ex. : 35 F - 2 ex. : 66 F - 3 ex. : 93 F - 10 ex. : 150 F à l'ordre de « Cité »).

UN HISTORIEN DU RACISME

Cité: Tout le monde connaît l'historien de l'antisémitisme que vous êtes, mais beaucoup moins votre histoire personnelle...

Léon Poliakov: Je suis né en 1910 à Saint-Petersbourg. Mes parents étaient des juifs assimilés, suffisamment riches pour pouvoir résider dans la capitale, car les juifs ne pouvaient vivre à Saint-Petersbourg que s'ils étaient universitaires ou s'ils bénéficiaient d'une certaine fortune. Dans l'intelligentsia russe, l'idée dominante était que nous vivions une époque de progrès et que le malheur de la Russie était d'être gouvernée par un monarque. Elle espérait donc l'institution d'une démocratie à la française et dénonçait l'obscurantisme religieux. J'ai grandi dans cette ambiance, sans avoir acquis de culture juive.

Puis sont venus les ébranlements que vous connaissez, sur fond de persécution commençante de la bourgeoisie, et aussi de famine. Ma famille est donc partie pour Odessa, dont mon père était originaire. J'y ai vécu la guerre civile et le développement de la terreur de la Tcheka. La ville a souvent changé de mains. Peu avant la troisième entrée des Bolchevicks, nous nous sommes exilés: d'abord l'Italie, puis la France et l'Allemagne, où mon père pensait créer une maison d'édition qui n'a pas marché. Nous sommes revenus à Paris, où j'ai fait mes études. Mon père, qui avait repris son métier d'éditeur, eut l'idée de créer un quotidien anti-hitlérien en allemand car il y avait beaucoup d'émigrés allemands en France. Le journal marchait bien, mais il était sous capitalisé. A la suite d'un désaccord, et comme mon père ne voulait pas céder ses parts, il y eut une sorte de complot assez rare dans l'histoire de la presse. La rédaction a en effet publié un placard dans le journal, avertissant les lecteurs que l'éditeur Vladimir Poliakov était en train de négocier

ENTRETIEN

cier avec les nazis la vente de son journal, et annonçant la publication d'un nouvel organe de presse destiné à l'émigration ! Mon père a essayé de continuer à faire paraître son journal, mais il a été attaqué à coups de couteau et a dû cesser la publication. La gauche a effectivement cru que mon père s'était vendu aux hitlériens. Il y eut toute une série de procès, aux termes desquels le complot contre mon père fut établi. Mais, naturellement, cette affaire m'a orienté d'une certaine manière...

Cité: Quel a été le point de départ de votre œuvre d'historien ?

Léon Poliakov: Pendant la guerre, j'ai eu beaucoup de chance. A la Libération, je suis revenu à Paris. J'avais une licence en droit, peu d'argent, et je cherchais un travail. Un groupe juif, qui avait fondé un centre de documentation, m'a proposé d'y travailler. J'ai eu la chance de pouvoir trouver au ministère de l'Intérieur un lot de documents: c'était les archives de la Gestapo, que j'ai transmises à François de Menthon et à Edgar Faure qui dirigeaient la délégation française à Nuremberg. Je suis parti avec eux comme spécialiste et j'ai pu faire à Nuremberg une très vaste collecte de documentation sur la solution finale. A partir de celle-ci, j'ai publié deux brochures, puis le Bréviaire de la Haine qui a été publié en 1951.

Cité: Dans votre Histoire de l'Antisémitisme, vous montrez que la période des Lumières marque un tournant...

Léon Poliakov: En effet. Quelle qu'ait été la doctrine de la servitude perpétuelle, pour citer Thomas d'Aquin, il est préférable de parler d'anti-judaïsme plutôt que d'antisémitisme avant le siècle des Lumières: d'une certaine façon, la personne humaine demeurerait respectée puisque le Juif qui se convertissait, de bonne grâce ou contraint et forcé, était considéré comme un homme rédimé et n'était plus persécuté. Au contraire, avec l'entrée dans l'âge de la science, on aboutit à cette vision que la valeur d'un homme est en quelque sorte matérielle, qu'elle est ancrée dans le sang, dans la race. Très logiquement, à partir du moment où l'on établit une hiérarchie des races, le juif est considéré comme intrinsèquement mauvais, quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse. Hitler est le prolongement et l'aboutissement de cette conception.

Cité: La responsabilité de cette conception raciste pèse-t-elle sur tous les penseurs des Lumières ?

Léon Poliakov: Il y a une très grande particularité de l'histoire juive, mais les juifs n'ont pas été les seuls boucs émissaires. Il est intéressant de constater que, dans l'aire anglo-saxonne, le mal était incarné plus spécifiquement par le catholique - le jésuite en parti-

culier - que par le juif. En ce qui concerne l'Europe continentale, il faut distinguer la France et l'Allemagne. En France, la balance est maintenue égale chez les philosophes: Voltaire est frénétiquement anti-juif, Rousseau dit beaucoup de bien des juifs, Montesquieu et Diderot sont entre les deux. Dans l'Aufklärung, mise à part la voix isolée de Lessing, on s'aperçoit que Kant, Fichte et Hegel, lorsqu'ils s'occupent des juifs, sont impitoyables. Donc, en Allemagne, s'annonce déjà une accentuation particulière qui se rattache peut-être à Luther et au luthérianisme bien qu'il convienne d'être prudent sur ce point.

Cité: Vous avez aussi étudié les filiations qui remontent aux mythes d'origine. Pourriez-vous nous en dire quelques mots ?

Léon Poliakov: C'est l'envers du problème. En France, du moins jusqu'à la guerre franco-prussienne, il y a eu une très remarquable surestimation des racines germaniques dans le sillage de la tradition nobiliaire qui prétendait remonter aux francs. Ainsi, Voltaire se moquait de Montesquieu qui se réclamait de ses ancêtres germains - ce qui était assez étrange pour un noble de robe. De même, sous la Restauration, d'anciens émigrés réclament le rétablissement des privilèges nobiliaires en invoquant leurs origines franques. Tout en polémiquant avec eux, les porte-parole de la bourgeoisie (Guizot, Taine) font eux aussi l'éloge de la tradition de la race germanique.

A l'échelle européenne, à l'époque où l'on jouait beaucoup avec l'idée de la qualité raciale, il y a eu une sorte de consensus pour dire que la race germanique était supérieure. Naturellement, cette opinion a exercé une forte influence en Allemagne et permet de mieux comprendre une certaine mégalomanie germanique. Mais, bien entendu, il y a aussi des sources allemandes. Par exemple, un mystique Rhénan du 12ème siècle soutenait qu'Adam et Eve parlaient en allemand parce que cette langue est une, et non pas divisée en langues multiples comme les langues romanes. Cette revendication de supériorité éclate tout au long de la tradition culturelle allemande: chez Leibnitz, qui affirme que c'est l'allemand qui se rapproche le plus de la langue originelle, chez Fichte qui divise le monde en Germains et en néo-Latins... Il y a donc une constante en Allemagne, qui distingue ce pays de la France. Très sommairement, on peut dire que le Français a un complexe de supériorité et éprouve des sentiments xénophobes, tandis que l'Allemand a un complexe d'infériorité et développe une idéologie raciste.

Cité: Dans votre Histoire de l'Antisémitisme, vous insistez beaucoup sur le cas de l'Espagne...

ENTRETIEN

Léon Poliakov: C'était en effet un cas peu connu et très intéressant. En Espagne, les choses, tout en se passant d'une manière très différente, ont abouti à la même conclusion: avant le racisme allemand, il y a eu un racisme pratiqué sous le couvert de la religion.

Pourquoi l'Espagne ? Il faut se souvenir que la Reconquista a duré sept siècles, pendant lesquels les périodes de paix ont été plus longues que les périodes de guerre. En Castille, juifs, musulmans et chrétiens bénéficiaient d'une sorte de statut d'égalité et, pour des raisons fiscales, le roi veillait à ce que chacun pratique sa propre religion. Les conditions étaient donc favorables aux juifs, qui constituaient une partie de la bourgeoisie. Mais, au fur et à mesure que l'Espagne s'est christianisée, et que les influences d'outre-Pyrénées ont commencé de se faire sentir, une bourgeoisie chrétienne s'est constituée, des prédicateurs fanatiques sont apparus, des vagues de pogroms ont eu lieu, et finalement beaucoup de juifs se sont convertis. S'est posée la question de la sincérité de ces conversions. Un soupçon est né sur les descendants des juifs convertis et c'est à ce moment-là qu'est apparu le thème de la pureté du sang que j'analyse dans l' *Histoire de l'Antisémitisme*. Il fallait donc ces conditions très particulières, qu'on ne retrouve pas dans les autres pays européens, pour que naisse ce racisme à la sauce théologique.

Cité: Comment expliquez-vous les expulsions de juifs, en France par exemple ?

Léon Poliakov: Ces expulsions résultent de manœuvres de trésorerie. On pressure les juifs et, quand le contrat n'est pas respecté, on les expulse. Sans doute dénonçait-on les juifs déicides mais, à part quelques expressions populaires, comme les Pastoureaux, on ne perçoit pas vraiment d'excitation contre les juifs - qui n'étaient pas très nombreux.

Cité: Vous avez consacré deux tomes d'un ouvrage à la «causalité diabolique». Pourriez-vous nous expliquer cette expression ?

Léon Poliakov: Je me suis engagé là dans un travail difficile, très spéculatif. L'idée est la suivante: tant à l'échelle individuelle qu'à l'échelle collective, il y a une certaine paranoïa latente qui remonte peut-être aux premiers mois de la vie. J'ai remarqué que dans beaucoup de langues, en russe, en grec, en hébreu, etc., la racine même du mot complot veut dire simplement «groupe de personnes». Ces étymologies suggèrent qu'il existe une latence psychologique qui, dans les cas de détresse conduit à la paranoïa, à une tendance attribuant tous les malheurs de la terre à un complot

de personnes méchantes. Karl Popper a fort bien exprimé cette idée, et montré que dans l'ordre religieux cela va de soi, mais que c'est encore pire dans un monde laïcisé. C'est là une analyse gênante pour un esprit moderne. En effet, à l'âge de la foi, le Tout-Puissant est bon - les diables, les hommes n'étant que des exécutants. Dans une société laïque ce sont seulement les hommes qui sont accusés. On voit où cela conduit...

Cité: Comment analysez vous notre société ? La renaissance d'idéologies xénophobes et racistes est-elle selon vous un phénomène inquiétant, ou bien l'aspect superficiel d'une société qui est en train de se démocratiser ?

Léon Poliakov: Toute prospective me semble plus difficile que jamais car nous manquons de bases raisonnables pour l'établir. Bien sûr, il y a la montée du chômage, la dévalorisation de couches de plus en plus nombreuses, avec la recherche de boucs émissaires. Nous savons bien que les travailleurs immigrés en sont victimes. Mais on ne peut affirmer que les mêmes causes produiront les mêmes effets. Ce qui est nouveau, c'est la très grande diminution des témoins prêts à se faire égorger et, d'autre part, l'horreur, notamment chez les intellectuels, de la peine de mort. Il y a une relation entre les deux faits, et cela crée une conjoncture nouvelle.

Cité: La science établit qu'il n'y a pas de races, ce qui n'a pas empêché les mécanismes racistes. Comment analysez-vous cette évolution du rôle de la science par rapport au racisme ?

Léon Poliakov: La science permet aujourd'hui une individualisation des groupes humains mais l'espoir naïf des savants est démenti puisque leurs démonstrations n'ont pas changé les passions. On voit d'ailleurs, comme le montre Pierre-André Taguieff, que le racisme contemporain a repris nombre de thèmes de l'anti-racisme...

Propos recueillis par
Philippe CAILLEUX et
Bertrand RENOUVIN

CENTRE D'ANALYSE COMPARATIVE DES SYSTEMES POLITIQUES

LES MONARCHIES

Actes du Colloque
sous la direction de Emmanuel Le Roy Ladurie

I/ PERCEPTIONS ET THEORIES DES MONARCHIES

- Le concept de monarchie dans l'Egypte ancienne (Pascal Vernus)
- Histoire grecque et monarchie (Philippe Gauthier)
- La théorie de la monarchie dans l'Espagne du Siècle d'Or et son adaptation au système du « Valido » (Bartolomé Bennassar)
- Les visages de la royauté en France, à la Renaissance (Jean Céard)
- Les théoriciens de la monarchie: Bodin et Montesquieu (Pierre Manent)
- Sacerdoce et office civil: la monarchie selon Louis XIV (Marc Fumaroli)
- Roi, religion, lignages en Afrique orientale précoloniale (Jean-Pierre Chrétien)

II/ MODES DE SUCCESSIONS

- Le lignage royal dans les monarchies africaines (Claude Tardits)
- Succession royale et légitimité en Mésopotamie ancienne (Paul Garelli)
- Le principe électif et la succession monarchique dans les Etats de l'Europe moderne (XVIe-XVIIIe siècles) (Jean-François Noël)

III/ ASPECTS DE LA MONARCHIE EN FRANCE

- La monarchie française de François Ier à Louis XVI (Michel Antoine)
- Auprès du roi, la cour (Emmanuel Le Roy Ladurie)
- Les financiers dans l'Etat monarchique en guerre au XVIIe siècle (Françoise Bayard, Daniel Dessert)
- Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'Ancien Régime (Alain Guéry)
- La politique juridique de la monarchie française (Blandine Barret-Kriegel)
- La Constitution de la Vème République, du mythe maurrassien à une genèse rousseauiste; esquisse de comparaison avec la Constitution anglaise (Jean-Marie Benoist).

PRESSE UNIVERSITAIRE DE FRANCE

LE PHENOMENE MONARCHIQUE DANS L'HISTOIRE

Le gouvernement d'un seul, ou tout au moins, l'autorité suprême d'un seul sur quelques parties, jugées essentielles, de la vie d'une société, est la forme politique la plus répandue dans le monde, probablement depuis l'âge du néolithique. Je dois avouer que c'est pour moi une surprise toujours renouvelée. Elève d'abord de l'école primaire publique laïque, instituée par Jules Ferry, puis de lycées parisiens, humanistes, puis de la Sorbonne, alors républicaine et positiviste, instruit dans le respect des principes de liberté, d'égalité et de fraternité, du suffrage universel et de la séparation des pouvoirs, j'ai toujours peine à admettre le pouvoir souverain d'un seul. Mais le fait est là. Un nombre incalculable de peuples ont vécu sous ce type de gouvernement, et beaucoup ont paru convaincus qu'il s'agit du meilleur gouvernement possible. J'ai essayé de comprendre. C'est pourquoi après avoir étudié la monarchie sous sa forme absolue, en France, puis en Europe, j'étends maintenant mes lectures au monde entier, de la préhistoire à nos jours.

Est-il besoin de dire que l'entreprise est hérissée de difficultés et est peut-être chimérique, tout à fait folle. Il y a l'immensité de la lecture, qui ne peut porter, souvent, que sur des ouvrages de deuxième ou de troisième main. Il y a l'imprécision des termes, la confusion des concepts, chez les historiens, les ethnologues, les anthropologues. Certains classent comme rois des gens qui portent des titres tout différents, mais qui leur paraissent avoir exercé des pouvoirs analogues à ceux de nos rois européens. S'agit-il vraiment de rois ? D'autre appellent seulement chefs des gens qui cependant semblent exercer des fonctions royales ? Les confusions sont anciennes. Si Tacite, dans son *De origine et situ Germanorum*, de 98

(1) Ces réflexions ont été lues le 12 février 1987 en l'honneur des 65 ans d'Hermann Weber et son accession à l'éméritat à l'Université Johannes Gutenberg de Mayence.

apr. J.C., distingue bien le *rex* et le *dux* (VII,1), le rédacteur hébreu de I Samuel (vers la fin du XI^{ème} siècle avant notre ère, il est vrai) emploie indifféremment l'un pour l'autre les deux termes de roi et de chef (I Samuel, 5; 8,19; 10,6). D'autre part, certains savants opèrent des découpages dans les comportements des hommes en vertu de présupposés philosophiques ou idéologiques. Certains ethnologues ou historiens, agnostiques, empiriques, positivistes, découpent dans la vie des sociétés qu'ils étudient, un certain nombre de comportements en rapport avec l'exercice d'un pouvoir, en font une catégorie qu'ils appellent politique, et veulent la considérer à part, sans aucun rapport avec les autres phénomènes sociaux. D'autres ethnologues ou historiens, matérialistes, marxistes, veulent faire du pouvoir une simple dépendance des relations économiques et veulent ignorer tout le reste. Il n'est pas aisé d'utiliser certains ouvrages, même d'ethnologues ou d'historiens réputés.

Actuellement, où en suis-je ? Pas très loin, bien que j'ai manié beaucoup de papier. Il semble que, dans l'esprit des peuples, le roi, celui qui dirige les opérations vitales pour son peuple, qui oblige les manants du pays, pour les sédentaires, les utilisateurs du territoire de parcours pour les nomades, à occuper telle ou telle place à tel moment du processus d'un travail déterminé, à opérer tels ou tels actes selon la saison ou les occurrences, défense contre un ennemi, ou au contraire conquête ou *razzia*, ce roi soit le chef d'une famille qui est en relation avec les forces de l'Univers, qui les représente, qui agit sur elles dans l'intérêt de ses sujets, qui agit sur ses sujets au nom de ces forces. Ces forces peuvent être impersonnelles, et il semble que partout les hommes aient commencé par considérer de telles forces matérielles ou spirituelles et, comme nous dirions, naturelles et surnaturelles sans distinction. Elles peuvent ensuite être personnifiées, quand les hommes passent à l'anthropomorphisme, et être considérées comme des dieux, des démons, des esprits, qui ont une personnalité et un nom ou des noms. Elles peuvent redevenir exclusivement des rapports de force sans pensée avec la science mécaniste, newtonienne, puis avec la science actuelle.

Mais, quelle que soit la conception de ces forces, le roi, et plus largement, le monarque, c'est celui qui a des relations privilégiées avec elles, et qui en obtient ce qu'il veut pour la société qu'il régit, par la magie, par la prière, par la science, ou par une intuition prophétique, un don de discerner les choses cachées du passé, du présent, de l'avenir, qu'attribuent au monarque ses contemporains. C'est par la croyance à ces relations privilégiées avec les forces du

LE PHENOMENE MONARCHIQUE

monde que le monarque obtient l'obéissance, au moins de la partie la plus nombreuse et la mieux disposée de ses sujets, la *major et sanior pars*.

De nombreux travaux d'ethnologues confirment finalement les intuitions de Sir James George Frazer, dans son cycle du Rameau d'Or. Le roi a d'abord souvent été un magicien, puis un prêtre, ou les deux en même temps. Un magicien, c'est-à-dire un homme qui contraint les forces de la nature, en utilisant des lois qui régissent l'univers. La loi de sympathie, qui exprime une action que les choses ont à distance les unes sur les autres par une sympathie secrète; la loi de similitude, c'est-à-dire que tout semblable appelle son semblable; la loi de contact, lorsqu'on nous dit que deux choses qui ont été en contact à un certain moment continuent d'agir l'une sur l'autre, alors même que ce contact a cessé. Ces lois, qui régissent le cours de la nature en l'absence même d'intervention consciente de l'homme, peuvent être utilisées consciemment par des magiciens. Peut-être des magiciens sont-ils devenus rois, mais en tout cas les rois ont été magiciens dans l'Inde antique, la Babylonie, l'Egypte, la Grèce, Rome, le Mexique, le Pérou, etc. Lorsqu'on a cru à l'intervention d'esprits, ayant comme l'homme des appétits, des affections, des volontés, et qu'à la magie s'est substituée ou s'est juxtaposée la religion, alors les hommes ont supposé que le cours de la nature n'était pas toujours rigide, ni toujours invariable. Les êtres puissants qui gouvernent le monde peuvent faire dévier pour nous le cours des événements, car ces êtres sont conscients, personnels, on peut gagner leur faveur par des prières et des sacrifices. Alors, le roi devient prêtre, et donc sacrificateur. Le rituel religieux est d'ailleurs pénétré de magie, bien que le prêtre s'élève contre le magicien. A l'initiation et l'onction d'un roi indou, dans les *Védas*, les prières et les sacrifices sont mêlés à des incantations magiques et à des sortilèges, et de même en Egypte pour le pharaon: en Babylonie il s'agit non seulement de prier le dieu mais d'exiger de lui ce que le roi veut et d'obliger le dieu à le faire. Il y a des formules, des paroles, d'une puissance irrésistible et même les dieux, Isis l'Egyptienne, Mardouk le Babylonien, Odin le Scandinave, s'en servent. La Parole, le Verbe, est l'instrument des dieux et des rois.

Le roi est prêtre. Chez les noirs Matabélés d'Afrique du Sud, au temps du roi Lo Bemùgula, vers 1880, son peuple attendait de lui qu'il fasse tomber la pluie. La saison des pluies s'étendait du début de novembre à la fin de février. Plusieurs semaines avant la chute de la pluie, des nuées lourdes, sombres, basses, planent sur le pays. Alors le peuple arrive en foule de partout pour demander la pluie au roi. C'est le devoir du roi de « faire la pluie et la bonne saison ». Le roi fait bouillir dans un chaudron un bouillon magique d'où montent

ROLAND MOUSNIER

des nuages de vapeur vers le ciel. Il sacrifie douze bœufs noirs aux esprits de son père et de son grand-père, pour leur demander la nourriture et la force. Les nuages ne peuvent résister et se déchargent sur la terre altérée. Alors le peuple remercie le roi et lui adresse des louanges.

Ce rôle royal subsiste même là où domine une religion monothéiste à Dieu personnel, comme la musulmane. Sur la rive sud du Victoria-Nyanza, à Ussukuma, à la même époque, le Sultan devait savoir faire tomber la pluie ou chasser les sauterelles. S'il n'y arrivait pas, il était expulsé, car les peuples considéraient que leur gouvernement devait régir la nature et ses phénomènes.

Quand les rois du Mexique montaient sur le trône, ils juraient de faire briller le soleil, tomber la pluie, faire produire à la terre des fruits en abondance.

Et certes, ces rois, comme tous les rois, doivent être des guerriers assurant la sécurité contre toute attaque venant de l'extérieur, l'ordre contre toute tentative de trouble et de révolte à l'intérieur, assurant la gloire et la prospérité par la conquête et l'exploitation des vaincus. Ils doivent être des justiciers, tout au moins en appel et dernier ressort, dirions-nous, et sources de pouvoir judiciaire dans les différents cantons. Ils devaient être des organisateurs de travaux publics, temples et autels des sacrifices, fortifications, digues, canaux, routes, etc. Mais toutes ces fonctions devaient leur efficacité aux prières, aux sacrifices, aux incantations et aux sortilèges. Il fallait des sacrifices pour creuser un canal. Les armées ne partaient pas en guerre, sans que le roi eût sacrifié aux dieux. Son rôle de prêtre et de magicien, de lien avec les grandes forces du monde, ne se sépare d'aucune de ses fonctions royales.

Les peuples sont allés plus loin. Ils ont considéré leurs rois comme fils de dieux et de déesses, comme dieux eux-mêmes. Dans le pays sémite d'Akkad, Naram-Sin, qui régna de 2768 à 2712 av. J.C., domina du Golfe Persique à l'Asie Mineure, et dont une stèle est au musée du Louvre, à Paris, fut divinisé de son vivant. Sur les cylindres de ses hauts fonctionnaires, il est qualifié « Dieu d'Agadé », la capitale. Dans la troisième dynastie d'Our, en Chaldée, le roi Doungi (2456-2398) reçoit les honneurs divins. On lui élève des temples, sa statue reçoit des offrandes. Ses sujets prennent des noms où sa divinité est proclamée: *Doungi est mon dieu*, « *Doungi est créateur* ». Les exemples de rois dieux seraient sans nombre, dans tous les temps et dans toutes les parties du monde jusqu'au XIX^{ème} siècle, en Afrique, à Madagascar, en Polynésie, en Mélanésie, en Malaisie, etc.

Une objection pourrait être tirée de la civilisation indo-aryenne. Georges Dumézil a insisté sur la triade indo-aryenne - le prêtre, le

LE PHENOMENE MONARCHIQUE

guerrier, le producteur qui est un pourvoyeur de sacrifices, agriculteur et éleveur surtout, mais aussi commerçant. Ce sont les trois ordres de la société, les Brahmanes, les Kshatriyas, les Vaishyas, auxquels se sont ajoutés comme serviteurs des ordres supérieurs, l'ordre des vaincus, des conquis, les Shudras et, en dehors des quatre ordres, les totalement impurs, les intouchables. Ces ordres sont devenus, sans doute à partir du XV^{ème} siècle avant notre ère environ, des castes, classées selon leur pureté héréditaire décroissante, puis les castes se sont diversifiées et multipliées. Les Brahmanes constituent l'ordre supérieur dont sont venus les castes supérieures. Seuls ils sont prêtres. Seuls ils peuvent sacrifier. Les rois sont fournis par le second ordre, les Kshatriyas, les guerriers. Les rois ne sont pas prêtres. Ils ne peuvent jamais sacrifier. Or, la triade se retrouve chez tous les peuples qui sont issus de la civilisation indo-aryenne, les Grecs, les Romains, les Germains, les Celtes, etc. L'on pourrait ajouter que comme la triade répond à des nécessités de la vie en société, elle se retrouve chez un grand nombre de peuples qui n'ont rien à voir avec la civilisation indo-aryenne.

Et bien, même dans l'Inde, même en Perse, le roi, qui détient le pouvoir, la force, a été en fait considéré par les peuples comme le détenteur de la capacité d'agir sur toutes les forces du monde, et dans la pratique quotidienne, c'est lui qui a été considéré comme le maître des forces naturelles et surnaturelles et il a fallu que la religion compose avec le pouvoir. Le roi est considéré comme n'étant jamais impur, même par la mort d'un de ses proches, car il faut qu'il puisse toujours exercer sa fonction. Le roi est considéré comme celui qui offre le sacrifice, le prêtre fait les gestes et dit les paroles pour lui. Le roi doit prendre conseil du prêtre, qui connaît la loi dans toute sa pureté. Mais c'est le roi qui juge comment la loi doit être appliquée aux circonstances actuelles et c'est le roi qui décide. Le roi protège le prêtre, qui marche à sa suite. Il est la force qui utilise les autres forces ou compose avec elles. Dans les mythes et légendes védiques, puis indoues classiques, le roi reste identifié avec tel ou tel dieu, à raison de la nature de ses fonctions. C'est le dieu suprême qui a donné un roi aux hommes, à la requête soit des hommes soit des dieux, afin de mettre un terme à l'état d'anarchie et de dégénérescence.

Même là, où il y a une manière de contrat entre les futurs sujets et le futur roi, comme dans la légende de Manou, le roi conserve une nature divine. Les oblations qui précèdent et suivent la consécration du roi sont destinées à produire l'abondance. Le roi est un faiseur de pluie, avec un rituel royal approprié, et il est souvent conçu comme l'époux de la Terre. Dans la fonction de la royauté, il

est resté des notions magico-religieuses. Celles-ci reflètent ce concept universel de la royauté; le roi, détenteur de la force, est celui qui sait et peut agir sur les forces qui entourent et pénètrent la société.

Le concept est demeuré vivace et fondamental dans les pays de civilisation chrétienne et particulièrement chez les catholiques et chez les orthodoxes. Certes, dans ces religions essentiellement monothéistes, malgré le difficile dogme de la Trinité, le Créateur et les créatures sont bien distincts, la nature divine et la nature humaine bien différenciées l'une de l'autre. Mais Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme, en conservant sa nature divine a assumé la nature humaine. La sainte Trinité, le Dieu un et trine, veut par grâce rendre l'homme participant de la nature divine comme Jésus-Christ a participé de la nature humaine. Le rituel de la messe catholique traditionnelle, dit de saint Pie-V, bien qu'il date probablement du IVème siècle après Jésus-Christ, le proclame à l'offrande du vin qui va devenir pour les croyants le sang de Jésus-Christ à la Consécration: « *Dieu qui, d'une manière admirable, avez créé la nature humaine dans sa noblesse, et l'avez restauré d'une manière plus admirable encore, accordez-nous, selon le mystère de cette eau et de ce vin, de prendre part à la divinité de celui qui a daigné partager notre humanité, Jésus-Christ, votre fils, notre Seigneur, qui étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles, Amen* ». Donc, le plus humble serf du roi de France participe à la divinité de Jésus-Christ.

Ne nous étonnons donc pas que l'on ait considéré les rois de France comme participant du divin et que l'on soit allé fort loin dans ce sens bien qu'on retrouve en France, en apparence, la triade indo-aryenne: le Clergé, le premier Ordre du royaume, la Noblesse, le second Ordre, le Tiers-Etat, le troisième Ordre; en apparence seulement car, en France, le Clergé ne se reproduit pas par lui-même, tout au moins habituellement, et se recrute dans les deux autres ordres. Certes, en principe, les rois de France ne sont pas des dieux. Ils ne sont pas non plus fils de Dieu, engendrés par lui. Ils ne sont pas fils ou époux de déesses. Mais ils sont choisis par Dieu par l'effet de la primogéniture dans une famille, un lignage, évidemment favorisé de Dieu, puisqu'il a toujours au moins un mâle apte à succéder au roi défunt. Pendant des siècles, la Couronne de France, n'est jamais tombée en quenouille. Le roi est une personne sacrée dédiée à Dieu et qui lui appartient. Le sacre signifie et produit cette appartenance. Le roi y est oint, comme un évêque, avec un mélange de Saint-Chrême et d'huile de la Sainte-Ampoule, une petite fiole apportée selon la tradition par une colombe blanche à saint Remy, évêque de Reims, pour le baptême du roi franc Clovis. L'archevêque

LE PHENOMENE MONARCHIQUE

de Reims oint le roi en neuf endroits du corps en disant chaque fois : *« Je t'oins comme roi, de l'huile sanctifiée, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit »*. Tous répondent « Amen ». Cette cérémonie rappelle l'onction des roi Saul par Samuel et Salomon par Nathan et celle d'Aaron, le porte-parole de Moïse, comme souverain sacrificateur, celle des prêtres, des rois et des prophètes qui ont gouverné Israël. Il en résulte que le roi, comme disaient les Français, *« n'est pas pur lai »*, n'est pas simple laïque. C'est la première personne ecclésiastique du royaume, *« l'évêque du dehors »*. Il communie comme les prêtres sous les deux espèces. Il peut présider le Conseil de l'Eglise de France, légiférer sur les libertés et franchises de l'Eglise de France.

L'expression de ce caractère sacré, c'est que le roi de France est un thaumaturge : il fait des miracles. Le lendemain du sacre, il va à Saint-Marcoul. Là il va toucher *« les malades des écrouelles dont la guérison est particulièrement donnée de Dieu au Roy de France »*. Les écrouelles sont des adénites tuberculeuses ou scrofules. Le roi touche des centaines de malades en prononçant la formule consacrée : *« Le roi te touche, Dieu te guérit »*. Au XVIII^{ème} siècle, rationaliste, la formule devint : *« Le roi te touche, Dieu te guérisse »*, une prière, un souhait. Mais, avant, depuis les origines, pendant neuf siècles au moins, la formule exprimait la certitude que, du moment que le roi touchait le malade, automatiquement pour ainsi dire, Dieu le guérissait. C'était la certitude que Dieu exauçait toujours le roi, comme il exauçait toujours le Christ. Les rois de France guérèrent les écrouelles jusqu'à Charles X, de 1824 à 1830, avec l'interruption de la Révolution et de Louis XVIII. En Angleterre, les rois touchèrent aussi les scrofuleux depuis Henri II jusqu'à la Reine Anne au début du XVIII^{ème} siècle, même lorsque les Anglais furent sortis du catholicisme avec Henri VIII. C'est seulement Georges I^{er}, fondateur de la dynastie hanovrienne, qui n'osa pas continuer.

A son sacre, le roi de France reçoit un anneau, que l'archevêque de Reims lui met au quatrième doigt de la main droite et bénit. Ainsi le roi épouse solennellement son royaume, et est uni avec ses sujets inséparablement comme par le lien du mariage pour *« mutuellement s'entr'aymer ainsi que font les époux »*. Comme les époux ne doivent faire qu'une seule chair, roi et royaume ne doivent faire qu'un. Comme les époux doivent être unis ainsi que le Christ et son Eglise, ainsi le roi et son royaume. Le roi est comme le Christ et le royaume comme l'Eglise. De là vient la théorie du corps mystique de la monarchie : le roi est le chef et le peuple des trois ordres sont les membres et tous ensemble font le corps politique et mystique. Donc le roi, comme la tête interprète les besoins et les

voeux du corps. Il sent, comprend et dégage sa volonté profonde, même peu consciente, même inconsciente. Au Conseil, dans les Etats-Généraux, dans son parlement, en matière d'Etat, en politique, il peut décider contre l'avis de la majorité. Cet accord profond et constant de la volonté du roi et de la volonté réelle de son peuple, cette sorte d'infailibilité royale, c'est ce que les Français appelaient le « *mystère de la monarchie* ». Il en résulte que le roi doit gouverner lui-même, prendre conseil certes et même « grand conseil », mais il doit décider lui-même. Il reçoit les grâces divines et l'illumination du Saint-Esprit pour cela.

L'archevêque de Reims et les pairs couronnent le roi en priant pour que « *Tu sois, contre toutes les adversités, l'assistant et le défenseur de l'Eglise du Christ et du royaume, qui t'est donné par Dieu* ». C'est de Dieu que le roi reçoit le royaume. Il est roi par la grâce de Dieu, mandataire du royaume.

Il est roi « *de par Dieu* ». Longtemps les Français pensèrent que le roi tenait son royaume de Dieu médiatement, par l'intermédiaire du peuple. Mais après que deux rois de France eurent été assassinés en 21 ans, Henri III en 1589, Henri IV en 1610, l'idée triompha que le Roi tient ses pouvoirs immédiatement de Dieu, sans intermédiaire du peuple, il ne tient sa couronne que de Dieu seul. C'est la théorie de la monarchie de droit divin, qui devint loi de l'Etat, sous Louis XIV, par la déclaration du 19 mars 1682. Ainsi le roi est responsable seulement devant Dieu. Les rois sont vicaires et lieutenants de Dieu. C'est Dieu qui, invisiblement, leur inspire en l'âme les arrêts de sa volonté suprême. Les rois sont véritablement les images vives et animées de Dieu, disait l'Oraison funèbre de Henri III. Le roi est l'expression de Dieu. Et, en tout temps, mais particulièrement en 1615, ou en 1625, il se trouva quelqu'un pour tirer la conséquence: « *Vous estes Dieu en terre* » (2).

La monarchie de France fut sans doute la plus parfaite en ce genre. Mais les autres monarchies européennes participèrent, à des degrés divers, de ses caractères, dans l'esprit des peuples.

Nous avons jusqu'ici étudié le monarque dans des sociétés hiérarchisées selon une échelle de valeurs admise officiellement par la majorité de la société. Naturellement il y a toujours des exceptions, des déviants, des opposants. Nous avons vu les monarques dans des sociétés de castes, comme la société indoue, où les familles, les lignages sont hiérarchisés selon leur degré de pureté héréditaire. Nous les avons vus surtout dans des sociétés d'ordres sociaux, où les lignages se hiérarchisent d'après le degré de dignité, d'honneur, que le consensus social attribue tacitement aux fonctions sociales et aux professions et métiers, en premier les prêtres ou les philosophes, en second les guerriers qui sont les nobles, en troisième lieu les pro-

(2) Théophile du Jay (Jérôme Bignon), la grandeur de nos rois... janvier 1615, Bibliothèque Nat. L E4 25.

LE PHENOMENE MONARCHIQUE

ducteurs de biens matériels. Dans l'Europe du Moyen Age et des Temps Modernes jusqu'au 19ème siècle, bien qu'en principe ce fut le clergé qui fut proclamé le premier Ordre, « pour l'honneur de Dieu », en fait, ce fut le noble, c'est-à-dire en principe l'homme de guerre, voué au combat et donc au commandement et à l'organisation, qui fut le premier dans la société, admiré, envié, imité, dénigré. Passer dans la noblesse ce fut l'ambition universelle. Le roi était le premier noble. Le roi de France se proclamait premier gentilhomme de son royaume. Le clergé, qui avait sa hiérarchie d'ordre particulière, se recruta dans les degrés correspondants de la hiérarchie laïque. Dans de telles sociétés, sociétés de castes, ou sociétés d'ordres, les fonctions sociales, les emplois de l'Etat, les métiers, sont répartis selon le rang tenu dans la société, et donc les honneurs, les profits, la richesse, qui viennent des fonctions des emplois, des métiers, proviennent finalement du statut social et croissent avec la montée sur l'échelle sociale. La richesse la plus estimée est la terre, la noble, mais même la roturière. A la possession de la terre est toujours lié un pouvoir politique, judiciaire, administratif, ou simplement une supériorité sociale, marquée au besoin par le paiement d'un cens, et une considération.

Mais de très bonne heure dans certaines de ces sociétés, se développa l'activité financière et marchande, souvent stimulée par les besoins du roi et de son Etat. Et il s'ébaucha un renversement des valeurs, le commerce paraissant le type même de l'activité sociale féconde, et le marchand, l'individu le plus honorable, le plus digne. C'est dans les Républiques marchandes italiennes, et en particulier à Florence, qu'apparaît la théorie. Mais elle s'épanouit bientôt dans les monarchies. En France, Louis Turquet de Mayerne, dans sa *Monarchie aristodémocratique* de 1614, montre que le fondement de toute société est le commerce et l'acte fondamental du commerce, le contrat. Le mari ne cesse de passer des contrats avec sa femme, le père avec ses enfants, le soldat avec son seigneur, le monarque avec ses sujets. Le commerce est donc bien l'essence de la société, et le marchand, l'homme qui doit porter la plus haute qualité d'honneur, exercer les plus hauts emplois auprès du prince. Bien que l'Angleterre eût une grande avance commerciale sur la France, c'est seulement au début du XVIIIème siècle, me semble-t-il, que Daniel de Foe, l'auteur du *Robinson*, érige en première valeur le commerce et met le marchand au sommet de la société.

Le signe du succès commercial, c'est le profit et l'enrichissement. La richesse provenait précédemment du statut et de ses conséquences. La cause était le statut. Par un renversement des valeurs, peu à peu, on va passer à des sociétés de classes où l'enrichissement va être la cause de la place sur l'échelle sociale, la cause du statut. La

poursuite du profit va être liée à d'autres phénomènes. d'abord à l'habitude de tout chiffrer, de tout considérer sous l'aspect quantité, et donc à un état d'esprit positif et matérialiste, qui s'accommode très bien du développement de la science mécaniste et newtonienne. Ensuite, par la réflexion sur la création des richesses. Donc, la naissance et le développement d'une science de l'économie, la distinction dans les phénomènes sociaux d'une catégorie de l'économie, séparée des autres phénomènes sociaux, ayant ses lois propres, particulières, qui s'imposent aux hommes, même aux gouvernements, dont le rôle ne va plus être que d'assurer le libre jeu des lois économiques. Les biens principaux deviennent les biens meubles à la place des biens immobiliers et la richesse devient la richesse mobilière. Tout ceci amène le marchand à contester l'hérédité des statuts et à adhérer aux théories de l'égalité des hommes en droit, du contrat social, des distinctions sociales conférées seulement au talent individuel, et le talent se montre en particulier par l'aptitude à s'enrichir ou à servir ceux qui s'enrichissent comme soldat, comme professeur, comme magistrat, comme fonctionnaire. Louis Dumont, qui a bien traité des sociétés de castes, dans son *Homo hierarchicus* (1966), a voulu montrer dans son *Homo aequalis* (1977) que l'isolement de la catégorie «économie» qu'il fait remonter à Quesnay et à son «Tableau économique» (1758), où pour la première fois l'économie forme un tout ordonné dans un Univers ordonné, tous deux par des lois rigoureuses, a conduit à l'individualisme et à l'égalitarisme et il veut faire même de Karl Marx un individualiste. Il faut pour tout cela prendre les mots dans des sens bien particuliers. L'individualisme, l'égalitarisme, sont sortis d'un ensemble de phénomènes bien plus complexes que la distinction de la catégorie «économie». Mais il est certain que la valeur grandissante accordée aux activités bourgeoises a favorisé le passage aux monarchies constitutionnelles et aux républiques avec un esprit positif, rationnel, qui admet à la rigueur un déisme et une philanthropie mais est peu favorable au surnaturel, sous toutes ses formes. Logiquement, les monarques auraient dû cesser d'être considérés comme liés à toutes les forces de l'univers, auraient dû perdre tous leurs caractères magiques et religieux, et c'est d'ailleurs ce qui s'est passé le plus souvent en théorie, en droit constitutionnel.

Mais en fait, dans les sentiments quotidiens d'une partie considérable de leurs sujets de toutes les classes, les rois ou reines européens du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles, ont conservé un caractère magico-religieux. Indépendamment du rôle politique que la constitution et les coutumes politiques leur permettaient, dans certains pays anglicans, luthériens, ils sont restés les chefs de la

LE PHENOMENE MONARCHIQUE

religion. D'autre part ils ont été considérés un peu partout comme incarnant la patrie, la terre des ancêtres, sa personnalité, son idéal, comme l'expression de sa continuité et de sa vie, ce qui dépasse le rationnel. Beaucoup de leurs sujets et parfois des principaux ont vu en eux comme l'incarnation des volontés profondes de leurs peuples, de leurs sentiments et de leurs tendances les plus essentielles, comme le dernier recours en cas de péril, de mort pour la nation, d'où qu'elle vienne, comme si le roi ou la reine détenait le secret des choses et des forces mauvaises qu'il fallait maîtriser. De quel ton inimitable un guide, me disait à Bergen, en Norvège: « *Notre roi est si démocratique* », avec une ferveur attendrie, une confiance, un abandon, qui dépassaient de beaucoup des paroles, peut-être imposées par une propagande. C'est cela que l'on trouve chez des Norvégiens, des Hollandais, des Anglais, etc., la tendresse, la ferveur, le don de soi du croyant à un être surnaturel.

Même des étrangers ne peuvent pas considérer les rois ou les reines comme des êtres ordinaires, comme de simples humains. Qui n'a vu des concierges françaises, des femmes d'ouvriers français, lire avidement des articles de journaux ou de revues qui décrivaient les familles royales et la vie des Cours, fut-ce celle du Chah de Perse, avec les mêmes sentiments d'attendrissement, d'admiration, comme s'il s'agissait d'êtres au-dessus de l'humanité, à la fois tout bien-faisants et tout puissants ?

Les sentiments de l'Antiquité, du Moyen-Age, des prétendus primitifs d'Afrique ou des îles du Pacifique, semblent toujours prêts de renaître, que dis-je, sont toujours vivants, toujours actuels, chez nombre d'Européens. En 1936, en France, au moment du Front Populaire, j'ai constaté chez nombre d'ouvriers rouennais, même des ouvriers spécialisés de la métallurgie, une catégorie ouvrière supérieure, des sentiments d'adoration à l'égard de Léon Blum, le chef du parti socialiste, qui a été réellement considéré par eux, pendant un temps, comme un dieu infailible, tout connaissant, tout puissant, qui avait les paroles de la vie heureuse, comme le Christ celles de la vie éternelle.

L'on s'étonne moins alors des résurgences comme celle du Premier Empire avec Napoléon Ier, qui eût dans les esprits et les cœurs de beaucoup d'hommes des caractères de Dieu, et qui aurait été probablement le fondateur d'une dynastie, si la césarite, la maladie de la démesure, qui frappe si souvent les tout puissants, ne l'avait conduit à des entreprises qui mirent toute l'Europe contre lui et entraînèrent la défaite de ses armées et la fin de l'Empire.

L'on s'étonne moins de retrouver des phénomènes monarchiques en URSS, pays en principe démocratique, matérialiste, scientifique et athée, qui devrait être à l'abri de tels sentiments. Mais le

marxisme-léninisme, s'il se présente comme une science, est en réalité une religion, où la magie et la sorcellerie ont leur part et où, tout naturellement, le Parti infailible, omniscient et tout-bienfaisant, prend des caractères divins. Et comme il faut qu'un parti s'incarne dans un homme, c'est à certains moments, un homme qui apparaît comme le chef et prend dans l'idée et dans les sentiments de beaucoup des caractères divins, des caractères de dieu. Et il y a la religion civile du Mausolée, où j'ai vu Lénine et Staline, l'un à côté de l'autre, puis Lénine tout seul. Certes, il ne s'agit en principe que d'une simple commémoration, comme il est nécessaire à tout Etat et à toute Nation d'en avoir pour durer, que du simple rappel de la mémoire d'un citoyen exemplaire, même si le rappel est réalisé d'une façon théâtrale qui donne l'impression d'entrer dans le monde du mystère. Mais ce culte civil devient dans les sentiments, dans les cœurs, de ces files de citoyens, recueillis, le culte religieux d'un être surnaturel. Ce qu'exprime cette oraison jaculatoire d'une femme soviétique au moment de pénétrer dans le monument : *« Lénine, c'est un diamant »*.

Tous les pays nous offrent des exemples de ces sentiments prêts à renaître ou toujours bien vivants, mais occultés dans les circonstances ordinaires de la vie. En France, le général de Gaulle a fait fonctionner par moment les institutions présidentielle et gouvernementale de la Vème République comme un gouvernement monarchique. Les décisions venaient de l'Elysée. D'autre part, lorsque de Gaulle recourait au référendum il posait bien une ou des questions aux citoyens et aux citoyennes. Mais toujours à côté, dans ses adresses aux électeurs et électrices à la télévision, il précisait que répondre « oui » aux questions posées, c'était en même temps manifester une confiance totale à sa personne et à sa politique générale. Il transformait ainsi subrepticement le référendum en plébiscite. Longtemps il réussit et parvint à utiliser les voix de droite pour faire une politique de gauche parce que, depuis la guerre, un nombre considérable de Français éprouvèrent pour lui des sentiments de gratitude éperdue, le considérèrent comme un sauveur, qu'il fallait suivre les yeux fermés, même quand on ne comprenait pas bien où il voulait aller, et qu'ils considéraient comme tout bon, tout connaissant, tout puissant, comme un être au-dessus de l'humanité, un héros, un demi-dieu, un dieu. Son culte a survécu à sa démission et à sa mort. Je n'ai jamais approché moi-même le général de Gaulle et, comme citoyen, comme historien, je suis porté à de sérieuses réserves sur sa politique après la guerre. Mais, parmi mes confrères, de l'Académie des Sciences morales et politiques, je cotoie des hommes qui l'on approché, des hommes de grande valeur intellectuelle et morale, qui ont été ou sont ambas-

LE PHENOMENE MONARCHIQUE

sadeurs, ministres, conseillers d'Etat, hauts fonctionnaires. Et, à ma stupeur, chaque fois qu'il est question de de Gaulle, je retrouve chez eux ce culte, cet abandon total, cette confiance sans limite, cette croyance à une quasi-infaillibilité et à une quasi-toute puissance de de Gaulle. C'est une foi qu'aucun argument ne peut ébranler. Pratiquement, pour eux, de Gaulle est comme un dieu.

Qu'en conclure ? Que dans leurs difficultés, beaucoup d'hommes ont besoin, dans tous les états de civilisation, de placer à leur tête un homme dont ils se figurent qu'il est en relations avec toutes les forces de ce monde et qu'il peut influencer sur elles, les orienter, pour le bien des hommes qui lui ont laissé le pouvoir. En somme, dans la politique, il y a toujours du religieux. Peut-être le politique n'est-il qu'un chapitre de la science des religions ? Dans l'avenir, les Etats républicains ne seront peut-être pas forcément le plus grand nombre. On n'emploiera peut-être pas forcément les noms de roi et de royauté, qui suscitent de la méfiance, mais même avec d'autres termes et sous d'autres apparences, il est possible que les monarchies soient toujours en majorité.

Roland MOUSNIER
de l'Institut de France

Quatre numéros par an
Numéro 1

Prix du numéro à parution 45 F
Volume I 1987

J'ÉCRIS

JOURNAL d'INFORMATION TECHNIQUE
POUR LES ECRIVAINS PRATIQUANTS

SOMMAIRE

Vigilances du romancier	1-7
Bibliographie	7
Radio écriture	7
Avertissement sincère	8
Editorial	8-9
Avertissement solennel	9
Notre grand jeu concours QUEL CON ETES-VOUS ?	10-11
Notre grand jeu concours QUEL ECRIVAIN ETES-VOUS ?	12
Editions originales	12
The Small Press Review	12
Article 49	12
Kébek	12
Chronique du Narcisse	13
Bulletins d'abonnement	14 et 16
Produit pas comme les autres	14
Autographes et MSs	15
Prix technique et prix public	15
Au sommaire des prochains numéros	16

Le journal est composé en baskerville et tiré sur un papier bouffant communément utilisé pour les livres de littérature. Il est livré non coupé, en format jésus à trois plis croisés, ce qui fournit un ensemble de pages de quatorze centimètres sur dix-neuf. L'éditorial se trouve dans les pages du milieu (huit et neuf), ainsi il risque de mieux résister aux salissures.

La mise en page est prévue sans interruption des articles, afin de faciliter la lecture sans casser l'attention. C'est devenu inhabituel dans les publications périodiques ainsi qu'à la télévision.

Pas de publicité.

J'ÉCRIS est vendu par abonnement, au prix de 180 francs pour quatre numéros. On trouvera des bulletins aux pages 14 et 16.

J'ÉCRIS
85, rue des Tennerolles
92210 Saint-Cloud, France

VIGILANCES

DU

ROMANCIER

ooo

QUOI
SURVEILLER
EN COMMENÇANT

Entre les débuts de votre roman et le manuscrit terminé, vous ne cessez d'exercer des vigilances. Elles ne sont pas de même nature selon que vous travaillez à la charpente de votre récit, ou que vous polissez une dernière fois les feuillets numérotés de votre ours.

SUJET

Qu'est-ce qu'un sujet de roman ?

Vous en traînez plusieurs dans vos cartons depuis des années. Lequel retenir, développer ? Par exemple, vous optez pour un polar, de l'action avec des arrière-plans dans les personnages. Un héros avec des femmes autour. Ça vous dit ? Entrons ensemble.

Héros moderne, américain donc. New York, Chicago, San Francisco ? Je conseille la Californie, le climat y est clément. Époque ? Mollissons pas : 1930.

La tronche du héros ? Satan, mais en blond. A baptiser tout de suite : S. On va l'appeler par son initiale dans les notes préalables, les petits bouts qu'on jette sur un coin de papier avant de tout rassembler dans un schéma.

Côté femmes, une secrétaire affectueuse; une maîtresse en titre; et une rencontre qui fera quelques bons moments. Les meilleurs. Le roman, en fait.

Dès que vous baptisez votre monde, premier conseil, utilisez des initiales différentes. Facile : tapez un alphabet à la machine, affichez le feuillet zu mur à côté de vous et barrez une initiale chaque fois que vous devez donner un nom à un nouveau personnage.

THEORIE DE LA JUSTICE

C'est en 1971 que John Rawls a publié sa *Théorie de la justice*. Le livre connu immédiatement un succès étincelant aux Etats-Unis. Il nous arrive seize ans après (1). La lecture de ce gros ouvrage est ardue; les démonstrations méticuleuses de l'auteur, les objections qu'il se soulève à lui-même, les réfutations soigneuses des contre-arguments relevés peuvent détourner l'attention et lasser le lecteur pressé. Par ailleurs l'interprétation du livre est délicate. Dans *La crise de l'Etat-providence*, Pierre Rosanvallon voyait dans les idées de Rawls un avatar de la pensée libérale, au sens français du terme, mais dans la préface à l'édition française de son livre, Rawls se qualifie de libéral au sens américain, de social-démocrate et de travailliste. Aussi ne prétend-on pas ici rendre compte de l'ensemble d'un système de pensée et, plus modestement, se contentera-t-on de quelques brèves réflexions.

Du « contrat social »

Rawls se propose de fonder la société sur un contrat social dont les termes sont donnés par ce qu'il appelle les principes de justice.

En faisant appel à la théorie du contrat social, Rawls ne se réfère pas à ce moment de l'Histoire où les hommes auraient abandonné l'état de nature pour fonder la cité. Le contrat est chez lui une situation hypothétique où des parties constatent leur accord unanime sur certaines règles.

(1) dans la collection « Empreintes » que dirigent Jean-Pierre Dupuy et Jean-Claude Guillebaud, aux éditions du Seuil.

Pour Rawls elles se résument à deux principes. Le premier implique que chaque personne ait un droit égal au système le plus étendu de libertés de base qui soit compatible avec le même système

pour tous. Il est donc celui de l'égale liberté. Le second principe se dédouble. Il exige que les positions sociales soient ouvertes à chacun et que les inégalités ne soient tolérées que si elles profitent aux plus faibles. Dans une société bien ordonnée ces principes sont placés en «ordre lexical», c'est-à-dire qu'il existe une priorité: la liberté prime l'égalité.

Il paraît important de souligner que, pour arriver à définir ces principes de justice, Rawls admet certaines conditions: le citoyen originel est un être naturel et prudent, il est indifférent à autrui, il ne sait pas ce que la société lui réserve; enfin il se fixe des règles irrévocables, générales et universelles. Notons aussi, pour éviter un contresens, que les deux principes ne sont pas une justification de l'Etat-Providence. Rawls admet l'économie de marché tempérée. Il ne cherche pas d'abord à corriger les situations insupportables, mais à éviter qu'elles ne se ferment. Il se fait l'apôtre d'une démocratie de propriétaires où des lois sur l'héritage et la répartition des moyens de production permettent à chacun de coopérer à la vie sociale. Pour le reste, il fait essentiellement confiance aux procédures: vote, marché, etc. Son orientation est d'avantage réformiste que sociale-démocrate.

Les points forts de la théorie

Il nous paraît que cette théorie met heureusement l'accent sur le sens moral. La société de Rawls repose sur une éthique. Il n'est pas question de sacrifier sa liberté ou celle d'autrui à l'efficacité. L'intérêt général ou celui de la majorité ne justifie pas l'inégalité: seul l'avantage de celui qui en est la victime la rend admissible. En faisant appel à la théorie des jeux il discute avec bonheur les thèses utilitaristes et montre que nous ne nous aventurerions pas à faire partie d'une société dont nous serions les laissés-pour-compte, sous prétexte que la moyenne des associés y trouverait avantage. Egalement il récuse la méritocratie actuelle, le gène de l'intelligence ne donnant aucun droit à la domination.

Il faut reconnaître aussi que Rawls assied l'autonomie de l'individu en démontant les idées reçues sur l'intérêt collectif. Il n'assimile pas la somme des biens individuels, avec le bien collectif qui, pour lui, se confond avec la justice.

Par ailleurs il se refuse à toute spéculation sur les aspirations réelles des citoyens. A ce propos il montre les limites des analyses de Bentham sur la satisfaction des désirs. Il se contente de postuler chez les hommes une aspiration au bien, entendu de façon formelle comme le projet de vie naturelle adopté par chacun en fonction de ses aspirations, et la volonté rationnelle de progresser tout au long de ce système.

Points faibles

Mais par là nous abordons déjà les insuffisances des conceptions de Rawls. Il nous semble qu'elles font l'impasse sur la réalité des rapports sociaux en posant comme axiome l'indifférence de chacun à autrui et à la collectivité. Non seulement la théorie ne fait pas sa place aux communautés, mais encore elle exige que les individus ne se comparent pas et soient imperméables tant à l'envie qu'au désir d'imitation. Sans accepter comme des évidences les analyses de Jean-Jacques Rousseau ou, dans un autre genre, celles de René Girard, on ne peut que s'étonner de la position adoptée par Rawls.

A la limite c'est le caractère « moral » de son raisonnement qui est en jeu. Le « visage de l'autre » qui, pour reprendre le vocabulaire de Lévinas, est à la base de la morale, n'apparaît pas lors de l'élaboration du pacte social. Celui-ci est le fruit d'une délibération d'individus étrangers les uns aux autres. Cette absence est contradictoire avec la visée de l'auteur qui, on l'a dit, est certainement éthique.

Il est tout de même paradoxal qu'une telle somme de la vie civique ignore superbement le phénomène du pouvoir. Nous sommes en présence d'une pointe extrême de la pensée libérale et individualiste - aussi avancée qu'on voudra - où les faits sociaux ne sont pas pris en compte et où la cohésion de la société repose seulement sur le respect de règles. C'est à nos yeux une théorie incomplète. Enfin il est inutile d'insister sur les difficultés que posent tous les discours constructivistes. Les inconvénients du concept de contrat sont bien connus, on notera qu'ils sont plutôt plus faibles ici qu'ailleurs puisque Rawls ne présente pas ce contrat comme l'explication du passé mais se sert de la catégorie pour discriminer le juste de l'injuste.

LIRE

On comprend le succès d'un ouvrage comme celui de Rawls. Il constitue un effort exemplaire pour dégager les théories libérales du cynisme utilitaire et pour répondre de façon convaincante aux objections qu'on leur a faites. Bien qu'il soit daté - peut-on encore postuler, en période de crise, la phobie du risque ? - il n'a pas perdu son intérêt. A côté d'analyses utiles le lecteur y trouvera un dialogue entre quelques un des plus grands penseurs: Mill, Pareto, voire Aristote, Rousseau et Kant. Il faut pourtant aller au-delà et penser le politique.

Bertrand JULIEN

RECHERCHES SUR L'INDIVIDUALISME

Très fréquemment utilisée dans les analyses sociologiques contemporaines, la notion d'individualisme est victime de son succès. Sa puissance explicative est grande, mais elle abrite nombre de confusions, d'ambiguïtés et de considérations polémiques. D'où la nécessité de construire soigneusement ce concept avant de l'utiliser.

QUELLE DEFINITION ?

Parmi les nombreux séminaires qu'elle organise, la Fondation Saint Simon a consacré un de ceux-ci à l'individualisme, de janvier à mars 1987. Animé par Marcel Gauchet et Gilles Lipovetski, dont notre revue suit les travaux avec attention, ce séminaire a permis d'éclairer une notion confuse et pourtant essentielle à la compréhension des sociétés modernes. Dans notre souci d'informer les lecteurs de Cité de l'état présent de la recherche, nous publions, sous notre seule responsabilité, une synthèse des principaux points étudiés.

Marcel Gauchet rappelle que le terme d'individualisme a été inventé en 1820 pour rendre compte de l'état social créé par la Révolution, qui a dissous la société « corporée ». On trouve une analyse forte de l'individualisme chez Royer-Collard, qui discerne l'enjeu du changement de mode de cohésion sociale : pour lui, la Révolution a détruit les « Républiques dans la monarchie » et amorcé un processus de décomposition sociale. La définition de l'individualisme se construit donc par contraste entre l'ancienne France et la société post-révolutionnaire, entre la « liberté des Anciens » et la « liberté des Modernes » (Benjamin Constant), entre la société « aristocratique » et une société moderne qui détruit le lien commun (Tocqueville). On retrouve cette opposition chez Tonnies (la communauté et la société), chez Durkheim (solidarité organique et solidarité mécanique) et aujourd'hui chez Dumont (holisme - individualisme). L'inconvénient de cette définition par la négative est que l'état antérieur à l'individualisme est incomplètement analysé et souvent mythifié.

A cette première difficulté, s'ajoute la projection de l'individualisme dans toutes les directions (philosophie, esthétique, politique, économie) qui brouille le concept, tandis que se surajoutent les

CONCEPT

moments de sa naissance: celle-ci est tantôt repérée chez les Grecs, tantôt lors de la Renaissance ou de la Réforme... Enfin, le terme a été utilisé de manière polémique par différentes écoles de pensée, soit négativement (par les socialistes du 19ème siècle qui opposent l'individualisme à l'association, par les contre révolutionnaires qui dénoncent la révolte de la créature contre l'ordre social), soit positivement par les romantiques et les anarchistes. La sociologie contemporaine n'est pas à l'abri de cette conception polémique, puisqu'elle dénonce dans l'individualisme une idéologie méconnaissant l'état social, par nature holiste, et menaçant de créer une société invivable.

Pour comprendre l'individualisme, il faut cesser de le regarder comme une forme sociale non-viable. S'il est vrai que l'individualisme méconnaît le primat de la société, il peut exister sans qu'il y ait de décomposition sociale. Contre les analyses pessimistes en termes de dissolution et d'éclatement, il faut le définir comme un modèle social global, comme un mode de composition solide, viable et stable, qui s'oppose effectivement au modèle hiérarchique dont Marcel Gauchet précise la nature avant d'étudier la genèse de l'individualisme.

GENESE

Le contraire d'une société individualiste est une société holiste (holon = tout). Cette dernière s'appuie toujours sur une légitimité religieuse, extérieure et supérieure à l'ordre humain. Le holisme peut prendre différentes formes sociales:

a) Les sociétés religieuses, traditionnelles au sens vrai du terme. Ce sont des sociétés sans Etat, car la légitimité des origines ne laisse pas de place au politique, et des sociétés égalitaires car chacun a le même statut devant la loi commune. Mais il y a inégalité entre l'homme et la femme et absence d'universalisme: le groupe rassemble les « vrais hommes » à l'exclusion de tous les autres.

b) Les sociétés étatiques, qui résultent d'une révolution religieuse puisque l'extériorité sacrale passe désormais à l'intérieur de la communauté des vivants : l'invisible est représenté dans le visible par un souverain-dieu (Pharaon, Inca). Ces sociétés sont inégalitaires : la hiérarchie répète à tous les échelons l'inégalité primordiale qui place les hommes dans la dépendance des dieux, et cette inégalité est statutaire. Le principe de la société hiérarchique est que le lien entre les hommes procède de ce qui les différencie.

L'INDIVIDUALISME

Ce sont des facteurs religieux qui font apparaître l'individualisme à l'intérieur des sociétés holistes. La légitimation du point de vue individuel commence en effet avec les religions de la transcendance, qui appellent à une conversion ouvrant sur l'expérience intérieure du divin. Le souci du salut personnel affranchit du lien de société, et le monothéisme ruine la tradition: le divin n'est plus seulement dans le passé, Dieu est une intelligence et une volonté agissant dans le présent. Dans ce mouvement, le christianisme joue un rôle particulier en fondant l'irréductibilité de la vie intérieure, et son histoire aboutit à une division nette entre le spirituel et le temporel à travers le conflit entre l'Empire et l'Eglise. D'où la série des révolutions modernes:

- la Réforme affirme le principe individualiste contre l'autorité ecclésiastique, tout en aboutissant à une nouvelle confusion entre le spirituel et le temporel.

- La Révolution politique du 18ème siècle affecte et bouleverse le système de légitimité en assurant un développement indépendant dans l'ordre politique. Cette révolution commence avec l'absolutisme politique: le souverain n'y incarne plus l'au-delà, mais devient l'agent d'un corps politique qui a ses fins en lui-même. Le roi représente l'autonomie de la cité des hommes, l'essence du pouvoir devient représentative. Aussi l'absolutisme est-il démocratique à terme. Il est au principe de la citoyenneté et la croissance politique de l'Etat va de pair avec la croissance du phénomène libéral. En effet, plus il y a concentration politique du lien social, plus il y a de sphère privée, de contrats et d'instabilité. L'absolutisme royal représente donc la vraie révolution de la modernité, celle qui donne naissance à la dynamique d'où surgiront les révolutions de la liberté et de l'égalité.

- la révolution économique procède de cette révolution politique qui introduit une séparation de droit entre la société civile et la société religieuse. Elle est aussi la conséquence de la conquête du lien social par le pouvoir monarchique, qui libère les individus de tout cadre déterminé. La constitution du marché requiert en effet un très haut niveau d'organisation politique. Enfin, la rupture de la hiérarchie entre le Ciel et la Terre transforme la représentation des buts de la société humaine et conduit à une optimisation des données de la réalité, qui est à l'origine de l'activisme capitaliste.

Ainsi, l'individualisme est un système social, dans lequel la liberté et l'égalité sont devenues la norme. Il faut donc parler d'individualisme démocratique, qui se caractérise par:

CONCEPT

- la dissociation de la société civile et de l'Etat, qui se manifeste notamment dans l'évolution de la famille. Alors qu'elle était une instance publique de socialisation, la famille ne crée plus le lien social, elle est devenue un lieu privé, une réunion d'acteurs autonomes.
- l'égalité juridique entre les individus, mais aussi une égalisation de fait (disparition des domestiques par exemple) et une égalité imaginaire.
- le caractère représentatif et bureaucratique de l'Etat, celui-ci permettant à la société de vivre dans l'inconscience d'elle-même.
- la valorisation du changement.

MANIFESTATIONS

Pour Gilles Lipovetski, nous sommes entrés dans une seconde révolution individualiste qui a balayé les traditions locales et religieuses subsistantes, les idéologies et les organisations de masse, le moralisme et la codification conformiste et inégalitaire des sexes. Cet « individualisme achevé, tendanciellement narcissique » se caractérise par la constitution d'un nouvel espace privé (hédonisme, culte « psy », culte du corps, culte de l'autonomie privée) et d'un nouvel espace public: la tendance est à la désaffection des grands idéaux collectifs et à l'atonie du social, à la primauté du plaisir sur le sacrifice. On ne peut cependant parler de nihilisme. Il existe un consensus sur la liberté et l'égalité, mais la politique et l'idéologie sont entrées dans le cycle de la mode. Les engagements sont souples, la participation est passagère, mais il ne s'agit pas d'indifférence. Il y a moins de rigorisme doctrinaire et plus de souci de l'autre, moins de rigueur éthique et plus de sens de la solidarité concrète, moins d'esprit de sacrifice et plus de spontanéité.

Le processus individualiste s'exprime dans l'évolution de la mode, depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours. Le système de la mode, qui est un phénomène propre à l'Occident, apparaît en effet vers 1350 et se trouve à la jointure de trois traits fondamentaux:

a) Un processus de changement accéléré, dans lequel la précarité remplace la pérennité. Le nouveau devient une valeur sociale, le présent paraît plus prestigieux que le passé. Il y a rupture avec l'ordre traditionnel.

b) Une souveraineté du caprice esthétique. Au lieu de s'ajouter à un tout constitué, l'artificiel devient majeur. La mode fait basculer

le conventionnel dans l'artificiel, elle sexualise l'apparence et met en valeur la différence sexuelle.

c) Une relation inédite entre l'atome individuel et l'ordre social. Au conformisme s'ajoute l'individualisme esthétique. Mais une structure d'ensemble demeure et l'initiative est limitée aux détails de la parure.

Au 19ème siècle, la mode s'articule autour de deux industries nouvelles: la haute couture, qui monopolise l'innovation, lance la tendance, et la confection industrielle qui prend son essor à partir de 1840 et copie la haute couture. Worth est l'homme qui révolutionne la mode, dans sa présentation (spectaculaire) et dans sa conception. Le couturier n'est plus un artisan qui collabore avec l'acheteur, mais un créateur qui conçoit ses modèles en dehors de la clientèle.

Contre la théorie d'une haute couture fabriquant de la distinction, assurant le prestige de la bourgeoisie (Bourdieu), Gilles Lipovetski montre qu'elle a contribué à démocratiser le vêtement (simplicité de Chanel, rejet par Patou du luxe tapageur). La mode moderne recherche l'originalité et la fantaisie et désunifie l'apparence féminine (femme sportive, femme travailleuse, femme fatale...).

Après 1960, le développement du Prêt-à-porter met fin à l'opposition du sur-mesure et de la série. La haute couture perd son monopole. On observe la disparition de l'homogénéité: plusieurs modes s'affirment simultanément et toutes sont légitimes. Les femmes deviennent autonomes par rapport à la mode des créateurs, qui est devenue indicative. La préférence pour les tenues «décontractées» montre qu'on s'habille moins pour les autres que pour soi-même. La rivalité s'atténue, le plaisir d'acheter ce qui plaît l'emporte.

Le mouvement de Mai 1968 semble contredire cette analyse de la seconde révolution individualiste puisqu'il valorise l'action collective, se réfère à une idéologie, affirme des valeurs de solidarité et une espérance révolutionnaire. C'est oublier le caractère anti-bureaucratique, anti-hiérarchique et anti-autoritaire du mouvement de Mai, sa revendication à l'autonomie («il est interdit d'interdire»), sa revendication autogestionnaire, son culte de la spontanéité et son refus de la lutte sacrificielle.

La révolte de Mai est une révolte en soi, sans «objectifs concrets», vécue dans le refus du tragique. Elle exprime un «individualisme transpolitique», qui brouille les repères habituels du politique, récuse le code militant traditionnel et la frontière entre le public et le privé (faire la Révolution et faire l'amour). Cette

CONCEPT

révolte au présent est une fête de la communication, sans vision d'avenir. Le marxisme y est utilisé comme instrument de critique sociale mais l'essentiel est la libération du désir (Freud, Reich, Marcuse). Conséquence de l'ébranlement des normes, le mouvement de Mai traduit une volonté d'adaptation de la société aux nouvelles exigences démocratiques.

On ne peut donc parler d'un échec de Mai. Le repli sur l'ego n'est pas le signe d'une déception, comme le pense A.O. Hirschmann: une déception politique aurait entraîné une radicalisation des luttes, alors que l'après-Mai 68 est marqué par l'effondrement des organisations gauchistes et par la critique de l'aliénation militante. En fait, l'individualisme contestataire se prolonge dans les luttes des femmes et des homosexuels: chacun revendique le droit d'être soi-même, de trouver son identité «au niveau de son vécu», et les pratiques politiques se mélangent aux pratiques psychologiques. Alain Touraine se trompait, lorsqu'il voyait dans la contestation soixante-huitarde le signe avant-coureur de nouvelles luttes de classes qu'animenteraient de nouvelles couches anti-technocratiques: le thème de l'autogestion a disparu, il n'y a plus de contestation du savoir et de la technocratie.

Dans ses revendications collectives, Mai 68 est un mouvement sans lendemain, et dépourvu d'avenir. Les mouvements de libération ont joué un rôle mineur, qu'il s'agisse du rapport enseignants-enseignés ou des relations entre les sexes. Ils n'ont fait qu'accompagner ou accélérer un processus individualiste placé sous le signe de la frivolité, du quotidien, des médias, tandis que le psychologisme (à l'école, dans la famille, dans l'entreprise) devenait la nouvelle norme individuelle et collective, parallèlement à la fragmentation sociale.

Texte rédigé d'après les notes de B. Renouvin

N.B. Des exposés de Philippe Raynaud (Portée et limites de l'individualisme méthodologique), de Jean-Pierre Dupuy (le cas brésilien) et de Patrick Beillevaire (le problème de l'individu au Japon) ont illustré ce séminaire. Nous regrettons de ne pouvoir les reprendre ici.

Bibliographie:

Marcel Gauchet, *Le désenchantement du monde* - Gallimard 1985;

Gilles Lipovetski, *L'ère du vide* - Gallimard 1983;

Revue *Pouvoirs*: Mai 1968 (n°39);

Luc Ferry, Alain Renaut, 68-86 *Itinéraires de l'Individu* - Gallimard, 1987;

cf. également les entretiens publiés dans *Cité* n°12 avec Marcel Gauchet, et dans *Royaliste* n°463 avec Gilles Lipovetski.

HIERARCHIES

Connaissez-vous le M.A.U.S.S. ? Ce sigle bizarre évoque le nom du grand anthropologue Marcel Mauss, auteur du célèbre « Essai sur le don ». Mais encore ? Né d'un jeu de mots il y a cinq ans, le MAUSS désigne le Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales, qui publie un bulletin du même nom (1). Dans son numéro 20, Alain Caillé rappelle les tâches du Mouvement, et les difficultés rencontrées: « Il est clair que les auteurs du MAUSS, dans la mesure où ils sont anti-utilitaristes i.e. anti-économistes, ne peuvent être qu'hostiles a-priori à cette cristallisation par excellence de l'économicisme que constitue le libéralisme économique. Mais cette hostilité n'a rien de viscéral ni d'absolu. Surtout, elle ne se déploie pas au nom d'une supposée rationalité économique, supérieure à celle du marché, dont serait porteur l'Etat. Celui-ci, en retour, même s'il n'inspire guère de passions, n'est pas pour autant chargé de tous les maux. S'il existe un embryon de credo maussiste partagé, c'est probablement celui qui porte sur l'idée que, par-delà le jeu de leur opposition, Etat moderne et marché sont coextensifs. Ils naissent de la même logique et se présupposent l'un l'autre. Ce qui ne revient pas à dire qu'ils se confondent. La question est donc légitime de savoir si est préférable relativement plus de marché ou relativement plus d'Etat. Mais elle ne l'est pleinement que pour autant que, dépassant l'échange d'arguments ou d'invectives, parfaitement réglé et monotone, entre libéraux et socialistes, on n'oublie pas la solidarité logique et historique des termes opposés. Qu'on n'oublie pas, surtout, que la question des « avantages » respectifs du marché et de l'Etat ne prend son plein sens que rapportée à celle des déterminants de la liberté. De ce point de vue, et contre tous les passésismes réactionnaires, il importe de noter que l'émergence simultanée du marché et de l'Etat a joué un rôle libérateur ».

Ceci posé, Alain Caillé s'interroge: *« l'affranchissement vis-à-vis des anciennes hiérarchies, fondée sur la logique des relations de personne à personne, ne se paye-t-elle pas, sous couvert d'égalité,*



d'une subordination croissante aux mécanismes abstraits de l'Etat et du marché ? Qui aujourd'hui « vaut » quelque chose, socialement, autrement qu'au prorata d'un quantum de pouvoir d'achat et de pouvoir d'Etat déterminés ? Comment, à l'inverse, envisager la production sociale de sujets libres, susceptibles de conquérir leur autonomie vis-à-vis de la nécessité marchande et étatique ? Cette conquête de l'autonomie, qui est l'objectif majeur du MAUSS, est difficile à envisager et lourde d'ambiguïtés. N'évoque-t-elle pas le « ni droite, ni gauche » de la droite totalitaire d'avant-guerre ? Le MAUSS n'est-il pas l'objet de la douteuse sollicitude de la Nouvelle Droite qui est, elle aussi, contre l'économicisme et le relativisme culturel ? Dans le même numéro, Serge Latouche montre qu'il n'y a ni collusion ni récupération politique possible tandis que Gérard Berthoud dénonce la perversion de l'idée de relativité culturelle. L'ensemble du numéro est d'une très grande qualité, et tous ceux qui s'intéressent au débat dans les sciences sociales auront avantage à consulter l'ensemble de la collection.

Anti-hiérarchique, la société moderne semble, pour la première fois dans l'histoire du monde, exclure le sacré de la vie publique. Est-ce l'annonce d'une décomposition sociale ? Peut-on espérer une renaissance à partir de formes transitoires de sacré ? Telles sont les questions que se posent Jean-Marie Domenach dans FRANCE-FORUM (2) après avoir exposé et discuté les grands thèmes de la réflexion de René Girard : « Nous voilà parvenu à ce point crucial de la modernité où il apparaît que le christianisme et l'athéisme ont également travaillé à la destruction du sacré. Sans doute, le christianisme est-il « la religion de la sortie de la religion ». Le désenchantement (Ent-Zauberung) est presque achevé et l'homme se retrouve face à lui-même dans l'ambivalence du sacré : contraint à la fois de s'adorer et de se maudire. La montée du narcissisme trouve ici sa raison profonde. Mais aussi cet ennui et ce sentiment de décadence qui sont difficiles à comprendre dans des sociétés qui détiennent une puissance de production et de destruction sans précédent. »

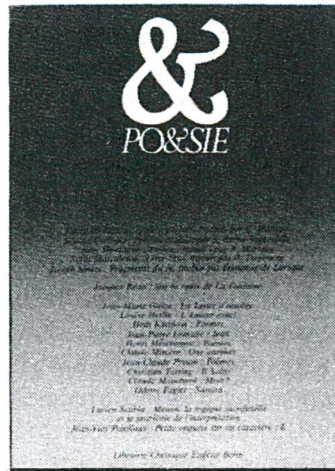


HIERARCHIES

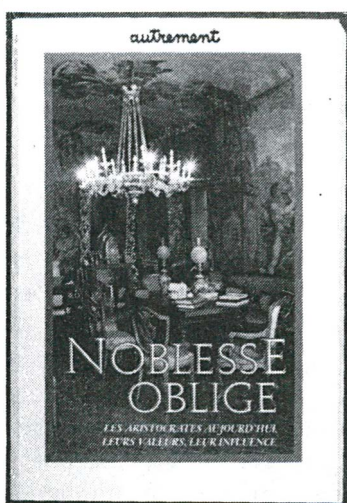
Si la société continue d'exister, c'est qu'elle n'a pas aboli toute référence extérieure à elle-même: « *Le sacré démocratique est le produit d'un christianisme qui s'est divisé pour n'avoir pas su garder l'intégralité du message. Il est aujourd'hui attaqué du dehors par le réveil des nationalismes et rongé du dedans par le progrès de l'individualisme. La démocratie est contrainte d'adosser ses principes à un sacré dont elle se refuse encore à reconnaître la nature. C'est ce sacré, d'origine chrétienne, qui maintient la cohérence de nos cités: c'est lui qui fonde le discours œcuménique des Droits de l'homme: c'est lui qui protège tant bien que mal les corps et les âmes, à la fois contre la servitude totalitaire et contre l'avilissement par l'argent et par l'ubris technique. Ce n'est qu'un sacré de transition, de médiation. Mais il a résisté au déclin des religions, et le déclin actuel des idéologies laisse émerger son assise fruste et immuable, aussi vieille que l'espèce humaine et toujours nécessaire à son effort de se tenir debout* ».

Du 20ème siècle finissant, revenons à la Grèce ancienne par le biais de la pensée girardienne. Comme Jean-Marie Domenach, le discret mais excellent philosophe qu'est Lucien Scubla ne cesse d'interroger l'auteur des « Choses cachées... ». Dans « Poésie » (3), c'est par une relecture du Ménon que Scubla fait travailler l'hypothèse girardienne: « *Deux, trois, quatre: c'est le début d'un attroupement. Autour de nos deux interlocuteurs se rassemble un public qui grossit au fur et à mesure que le débat s'enlise et que le ton monte. Le cercle s'élargit: de l'individu à la cité par l'intermédiaire de l'oikia dont relève l'esclave. De la joute oratoire, nous descendons vers le combat politique. En même temps que les concepts s'embrouillent, les différences s'effacent entre les hommes. Dans la deuxième partie, nous assistons à des « saturnales géométriques », l'esclave succède au maître et l'inférieur prend la place du supérieur; dans la troisième partie, Socrate et les Sophistes* ».

en viennent à se confondre et toute distinction entre eux paraît impossible ou évanouissante. Mais alors que le renversement des rôles manifestait encore un ordre, peut-être même « un ordre plus profond », maintenant la décadence n'est plus compensée « par le dégagement d'une hiérarchie authentique, dont l'apparence serait l'image renversée (...) : les fils ne valent pas les pères, les élèves ne valent pas leurs maîtres » comme le montre la manière dont les hommes politiques d'Athènes ont élevé leurs enfants. L'envie est maîtresse de la cité et s'insinue au sein même de la famille. Rien ne semble pouvoir arrêter le processus de dégradation. Rien...sinon, peut-être, un sacrifice purificateur. Car derrière Anytos, c'est la foule tout entière que nous entendons murmurer et à partir des menaces, à peine voilées, qu'il adresse à Socrate, c'est la collectivité unanime que nous voyons se rassembler contre la victime émissaire ».



38



HIERARCHIES

Ménon il maîtrise un modèle de la crise sacrificielle au moins aussi puissant que celui de René Girard. Car il faut se garder de voir dans la logique sacrificielle le nec plus ultra de la pensée, et comme une enceinte mentale dont nous ne pourrions nous libérer. Si, comme nous le croyons, cette logique est fondée en raison et si sa pertinence n'est pas douteuse, si son pouvoir explicatif est immense, elle doit à son tour être ancrée dans quelque théorie plus puissante, dans une philosophie de la nature du type de celle que René Thom s'efforce de bâtir de nos jours ».

La société moderne n'est pas à l'abri de la logique sacrificielle, que le discours de l'extrême droite tente aujourd'hui d'exacerber. Elle connaît l'effondrement des hiérarchies et la crise des formes traditionnelles du sacré, contre quoi le même courant tente de réagir. Mais, encore une fois, cet effondrement et cette crise ne signifie pas la dégénérescence et la décadence de la société. Individualiste et égalitaire, le monde moderne s'est donné de nouveaux modèles qui ne sont plus fondés sur l'ancienneté, sur la tradition, mais sur le mérite qui permet de sortir des contradictions de l'état démocratique. Comment, en effet, être en même temps un individu souverain et l'égal de tous les autres ? Dans *Esprit* (4), Alain Ehrenberg montre que la compétition sportive permet de résoudre idéalement cette tension : « le sportif est central dans la rhétorique méritocratique, dans la compréhension sociale de l'autoréférence, parce que la compétition est épreuve absolue de vérité : elle est un monde de rapports tranchés par la force et dans le droit ; elle est le spectacle même de la hiérarchie quand elle est conçue dans l'égalité, c'est à dire dans la comparaison permanente puisqu'on ne peut se comparer qu'entre égaux. La performance individuelle, quand elle est entièrement traversée par une problématique, des valeurs et des règles de fonctionnement égalitaires, est une manière de résoudre la tension entre les aspirations égalitaires et la réalité d'une société organisée hiérarchiquement : elle rend immédiatement visibles les inégalités de résultat sans que pour autant elles puissent apparaître

injustes». D'où le succès croissant du spectacle sportif, qui doit de moins en moins au nationalisme, et qui ne peut être analysé en termes d'aliénation. Si le sport est un phénomène de masse, c'est que «le sportif est un médiateur sociologique performant de la méritocratie parce qu'il incarne sans ambiguïté la réussite qui ne se réfère qu'à elle-même (...). A la différence du projet héroïque moderne, qu'on peut rapidement qualifier comme une réaction hiérarchique dans un monde social qui va vers l'égalité, le projet sportif est socialement transmissible parce qu'il est égalitaire: il vaut pour tous, parle pour tous, et est compréhensible par tous».

L'héroïsme sportif, mimétique, a donc remplacé le vieil héroïsme aristocratique qui se transmettait héréditairement. Même si elle fait encore rêver, même si le désir de particule demeure aujourd'hui très vif, la noblesse traditionnelle a été tuée, moins par la Révolution française que par l'affirmation de l'imaginaire égalitaire. Comme le montre Philippe Sollers dans «Autrement» (5), la noblesse meurt au début du 20ème siècle et Proust décrit dans la «Recherche» son «magnifique coucher de soleil». Le goût généalogique, le désir de noblesse sont des passions proustiennes, «fonctionnant absolument dans le vide de l'imaginaire collectif, des modes. Car cette question de la noblesse ne survivra pas à l'achèvement proustien, n'a d'ailleurs aucun sens pour Céline, Joyce, Kafka, Faulkner. Seule la littérature définit le réel».

Au contraire de l'idéal nobiliaire, «le stéréotype sportif transmet une idée de l'homme qui se fait lui-même parce qu'il est tourné vers l'avenir, parce qu'il travaille son histoire», dit Alain Ehrenberg qui montre que la société toute entière adhère aux valeurs sportives, aux principes méritocratiques de la compétition. Quelle que soit sa situation sociale, chacun peut espérer être un «gagneur», devenir Bernard Tapie ou Stéphanie de Monaco - qui sont deux figures particulièrement significatives de la société démocratique. L'un, parti de rien, s'élève au-dessus de sa condition initiale par son dynamisme personnel. L'autre, la petite princesse, sort elle aussi de sa condition, s'expose à la comparaison, entre dans la compétition et réussit par elle-même...

Au jeu de la compétition, il y a une majorité de perdants, et beaucoup d'angoisse dans cette incessante comparaison de chacun avec chacun. La société moderne est aussi violente que la société traditionnelle, mais d'une autre manière, et beaucoup plus instable. Mais cette instabilité ne signifie ni n'annonce sa décomposition et sa mort.

B.LA RICHARDAIS

(1) Bulletin du MAUSS, n° 20, décembre 1986

(2) «France Forum», n° 233-234, janvier-mars 1987

(3) «Poésie», n° 39, 4ème trimestre 1986

(4) «Esprit», n° 4, Avril 1987

(5) «Autrement», n° 89, avril 1987

COMPRENDRE LE JAPON

Aux yeux des Occidentaux, le Japon apparaît souvent impénétrable, même si cette perception tient plus à une méconnaissance partielle du pays ou à certaines idées reçues qu'à des aspects cachés ou mystérieux de la société nipponne.

L'institution monarchique n'échappe pas à la règle, tant d'un point de vue symbolique que d'un point de vue purement politique. Pourtant, si le Japon a connu une formidable transformation depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, c'est en partie grâce à une rénovation opérée par le pouvoir impérial, connue sous le nom de restauration Meiji. Connaître l'histoire de la monarchie japonaise, c'est déjà comprendre un peu mieux le Japon.

L'HERITAGE SHINTO

Depuis les temps les plus anciens, les Japonais ont toujours rendu un culte aux différentes forces de la nature: les montagnes, les rivières, les forêts, le soleil, la lune, le tonnerre, etc... Ces forces cachées sont désignées sous le nom de kami (génie). Certaines de ces manifestations divines étaient vénérées sous des formes similaires un peu partout au Japon, d'autres étaient propres à certaines régions ou à certains clans.

Selon les chroniques anciennes, l'archipel nippon a été engendré par deux divinités vers 660 avant Jésus-Christ. La déesse-soleil Amaterasu Omikami (1) chargea son petit-fils de le diriger. L'arrière petit-fils de ce dernier, Jimmu Tennô, est le premier chef de la région du Yamato, laquelle étend peu à peu son emprise sur l'ensemble du Japon aux III^{ème} et IV^{ème} siècles. Le clan du Yamato, dont descend en droite ligne la dynastie actuelle, impose

(1) Le soleil levant, symbole impérial, est non seulement l'emblème du Japon, mais son nom même (Nihon).



alors ses mythes religieux pour légitimer son pouvoir. Ce panthéisme est désigné sous le nom de shintô, ou voie des kami. Une distinction est d'ailleurs faite entre les kami légendaires du clan Yamato - qui sont considérés comme dieux du ciel - et les autres - qui leur sont soumis. Cette distinction permet de justifier que la dynastie Yamato est supérieure à toutes les autres.

A partir de la fin du XIX^{ème} siècle, le pouvoir impérial imposera un shintoïsme d'Etat, caractérisé par l'unité du politique et du religieux. Les diverses formes du culte shintô sont unifiées et mettent en relief la suprématie du culte impérial. Les kami, l'empereur, le peuple et l'archipel japonais ont les mêmes ancêtres et sont par conséquent parents. L'empereur est Tennô, le Céléste Souverain, le grand prêtre de son peuple, spirituellement responsable du destin du pays. Dans le système éducatif (2), on enseigne aux enfants la notion de kokutai, selon laquelle ils doivent respecter la famille impériale, les ancêtres et les dieux. Dans un manuel d'histoire de 1938, on explique ainsi l'origine divine des empereurs ainsi que le caractère sacré et immuable qui les lient à la nation :

« Selon le vœu de la déesse Amaterasu, le Japon ne peut être renversé ni la dynastie être interrompue. La nation doit se fondre en une volonté commune autour de l'Etat-famille et s'unir autour des idéaux de loyauté et de piété filiale. Cette structure est propre au Japon et unique dans le monde. Elle fait du Japon un pays chéri par les dieux... Au Japon, l'empereur a pour ancêtre en ligne directe les dieux et il est vénéré par le peuple. Celui-ci sait que l'empereur ne peut être que le seul souverain et ne peut partager le pouvoir ».

(2) Tout au moins jusqu'en 1945.

LES APPORTS BOUDDHISTES ET CONFUCIANISTES

Le bouddhisme est apparu au Japon au VI^{ème} siècle. Il s'est amalgamé partiellement au shintoïsme (3) et a éclaté parallèlement en plusieurs sectes. Son influence se fait sentir au niveau de la morale puisqu'il met en avant les notions de compassion, de tolérance, de réserve, de discrétion et de résignation. Au XVII^{ème} siècle, il était devenu obligatoire de s'inscrire à un temple bouddhiste, quelle que soit sa religion. Le pouvoir central voulait ainsi contrer le christianisme et mieux contrôler la population par l'intermédiaire du clergé bouddhiste. Le bouddhisme est ainsi devenu la religion de l'ordre établi, garant du système social.

La pensée confucianiste, fondement du système impérial chinois a inspiré également le modèle impérial japonais. L'empereur est le fils du ciel, il est le garant de l'harmonie et du bien-être de ses sujets. Des éléments importants du confucianisme comme l'attachement sentimental à la famille, la loyauté et la fidélité envers le chef de famille s'étendent à l'empereur, père de tous les Japonais.

Le pouvoir impérial a donc tiré sa légitimité de trois courants religieux ou philosophiques: il est à la fois voulu par les dieux (shintô), il est craint et respecté (bouddhisme), il assure l'ordre et la paix civile (confucianisme).

Enfin, au niveau symbolique, le Trône se transmet avec trois Trésors impériaux dont les Japonais eux-mêmes ne cessent de discuter la signification: le miroir, l'épée et les bijoux représentent, pour des bouddhistes zen, la connaissance, la bravoure et la bienveillance; pour des shintoïstes modernes, l'honnêteté, la sagesse et la miséricorde, pour d'autres shintoïstes le soleil, la lune et la foudre, etc.



(3) L'imbrication du bouddhisme et du shintoïsme apparaît notamment dans un recensement effectué en 1970, puisque sur 110 millions d'habitants, 83 millions se déclaraient shintoïstes et... 85 millions bouddhistes.



LE POUVOIR IMPERIAL CONFISQUE

La tradition impériale, quasi pharaonique, se maintiendra au cours des siècles malgré les soubresauts tant intérieurs (les guerres civiles) qu'extérieurs (les tentatives d'invasion mongoles).

En fait, depuis la fin du XII^{ème} siècle, les empereurs ne détiennent plus la réalité du pouvoir confisqué par un clan aristocratique puis par des guerriers. En 1192, sont établies les bases d'un gouvernement militaire (bakufu) dirigé par un shôgun (ou généralissime). A partir de 1603, ce sont les shôgun de la famille des Tokugawa qui régissent le Japon. Ils s'installent à Edo (la future Tokyo) tandis que l'empereur, réduit à un rôle religieux et consultatif, mène une vie retirée dans la capitale traditionnelle de Kyoto.

Néanmoins, la population voue toujours une révérence totale à l'empereur, chef naturel du shintô, d'origine divine et réputé infailible. Toute décision du shôgun est d'ailleurs prise « *en révérence à l'empereur* ». S'opposer à l'empereur, c'est s'opposer à l'unité du pays. Les shôgun Tokugawa, tout en se transmettant le pouvoir par hérédité (4), ne doivent leur autorité qu'à l'empereur qui reste le souverain légitime et qui ne fait que déléguer ses pouvoirs au bakufu. Toutefois, un certain nombre de clans féodaux, disposant d'une certaine autonomie, restent opposés au bakufu.

Le shôgunat des Tokugawa va se maintenir pendant deux siècles et demi sous le signe d'une certaine paix intérieure, mais au prix d'une centralisation rigide et d'un conservatisme total. Le Japon, replié sur lui-même, stagne dans les domaines scientifique et économique. Le régime shôgunal apparaît complètement verrouillé

(4) A l'existence de cette monarchie parallèle, s'ajoute le fait que les épouses des empereurs sont choisies au sein du clan Tokugawa.

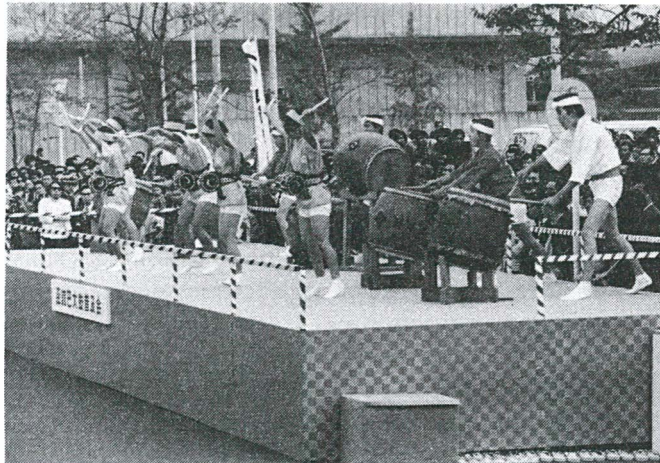
au milieu du XIXème siècle et va s'effondrer sous les chocs extérieurs (la volonté des puissances occidentales de pénétrer le Japon) et intérieurs.

LA CHUTE DES SHOGUN

Sur le plan intérieur, le pays est déchiré entre ceux qui sont favorables à l'ouverture du Japon vers l'extérieur et ceux qui y sont opposés. On distingue alors trois courants différents, à la fois sociaux, politiques et militaires:

- les shōgun, conscients de leur faiblesse militaire, sont favorables à un accommodement avec l'Occident. Ils sont appuyés par une classe commerçante et urbaine qui y voit un intérêt pour ses affaires ainsi que par quelques clans féodaux pro-occidentaux;
- l'empereur, qui souhaite avant tout reprendre le pouvoir, soutenu par quelques clans hostiles à l'ouverture vers l'Occident, largement réactionnaires et xénophobes;
- d'autres clans, enfin, dont le seul but est de prendre la place du shōgun. Ces clans féodaux qui tiennent de nombreuses provinces s'étaient souvent heurtés dans la première moitié du XIXème siècle au shōgun dont la politique leur paraissait à la fois trop conservatrice et trop féodale. Ils professent une grande vénération pour l'empereur et désirent ardemment la restauration de son pouvoir dans l'espoir de retrouver... leurs privilèges d'antan. Ne pouvant s'opposer au shōgunat sur le plan intérieur, ils cherchent à contrecarrer ses efforts de composition avec les étrangers.

Quant au peuple (85% de la population japonaise est à ce moment-là composée de paysans), il reste attaché à l'empereur et souffre surtout des exactions des guerriers féodaux (5).



(5) Les cinéphiles se souviendront de certaines scènes des «Sept Samourai»

CHEMINS DU MONDE

Finalement, le pouvoir shôgunal sera vaincu sous la pression des courants qui se regroupent autour de l'empereur Komei, par xénophobie ou par pure hostilité au clan des Tokugawa.

Le Japon va alors connaître une période troublée à partir des années 1850, la guerre civile éclatant entre les shôgun et ceux qui veulent les évincer. En 1867, l'empereur Komei meurt et son fils Mutsu-Hito (15 ans) lui succède. En 1868, les shôgun sont écrasés militairement. Le shôgunat est aboli, l'empereur reprend tous les pouvoirs en main. C'est ce qu'on appelle la restauration Meiji (6), le règne de Mutsu-Hito (de 1868 à 1912) étant appelé « ère Meiji » (ère du gouvernement éclairé).

L'ERE MEIJI

La victoire des coalisés contre les Tokugawa n'est pas sans ambiguïté puisque s'y sont joints les clans féodaux qui n'ont rendu le pouvoir à l'empereur que pour en obtenir eux-mêmes des prérogatives. De même, plusieurs courants s'opposent sur la nature du pouvoir :

- un courant inspiré par la philosophie politique chinoise, à la recherche d'un Etat fort, centralisé et bureaucratique;
- un courant influencé par les idées occidentales et qui ne rêve que de modernisation;
- un courant pro-impérial qui rejette les formes de pensée chinoises et occidentales par xénophobie.

Le miracle de l'ère Meiji sera en fait de composer avec ces différents courants et, finalement, de donner satisfaction à tous.

La restitution du pouvoir à l'empereur constitue à la fois un retour au centralisme bureaucratique (on rétablit les préfectures et l'état-civil, on instaure la conscription) et un mouvement réformateur de type occidental (dissolution des ordres féodaux, garantie de libertés aux citoyens). Quant à la xénophobie, une fois arrivé à la réalité du pouvoir, l'empereur s'apercevra, comme les Tokugawa avant lui, qu'il n'est pas possible de s'opposer militairement aux Occidentaux et qu'il faut bien composer avec eux.

Les premières années de l'ère Meiji ne sont donc pas sans troubles puisqu'il faut faire taire les plus irréductibles des xénophobes ainsi que les clans féodaux qui se sentent lésés par les réformes engagées.

A son accession effective au trône en 1868, l'empereur (7) prononce un serment solennel en cinq points :

- 1/ les affaires de l'Etat seront débattues dans une assemblée;

(6) Les Japonais parlent plus volontiers de rénovation Meiji.

(7) En raison de son jeune âge, l'empereur est en fait le porte-parole de son entourage.

- 2/ la prospérité du pays sera développée par l'action conjuguée du gouvernement et du peuple;
- 3/ tous les sujets pourront réaliser leurs aspirations légitimes;
- 4/ les usages « déraisonnables » (comprendre les injustices et les abus de pouvoir) sont abolis;
- 5/ les fondements de l'Etat seront renforcés pour la recherche du savoir dans le monde entier.

Ces cinq points contiennent les germes de la transformation du Japon opérée sous l'ère Meiji, comme on le verra plus loin.

Le pouvoir exécutif est aux mains de l'empereur, tandis que les pouvoirs législatifs et judiciaires sont confiés à un conseil d'Etat composé d'une chambre haute (la noblesse) et d'une chambre basse (samouraï élus par les clans).

En fait, la noblesse effectue sa « nuit du 4 août » dès 1869 et renonce à ses privilèges, biens et titres au profit de l'empereur (8). En 1870, la disparition de la Cour favorise l'émergence de l'individualité du souverain. Ce dernier, ayant désormais les mains libres, va précipiter les réformes et occidentaliser le pays.

La société et l'économie étant libérées, tout explose : l'agriculture se diversifie, l'industrie lourde est créée, les chemins de fer sont construits, les échanges commerciaux se multiplient. La vie politique, économique, sociale et culturelle évolue très vite. Ayant tiré la leçon du passé récent, l'empereur n'oublie pas de moderniser l'armée. Un slogan parcourt le pays : « *Fukoku Kyôhei* » (un pays riche et une armée forte).

Le pouvoir se tourne également vers l'étranger pour trouver des « modèles ». C'est ainsi que le système éducatif s'inspire de l'exemple... français. Pour la constitution, c'est de l'Allemagne impériale que les Japonais s'inspireront. Celle-ci est instituée en 1890, sous l'appellation de constitution Meiji.

Cette constitution affirme la prééminence impériale :

- l'empereur est indépendant par ses origines divines, par les lois de la Maison impériale distinctes des lois japonaises, par sa fortune personnelle distincte de la liste civile et parce que la constitution est un don de l'empereur et que celui-ci conserve la totalité indivise des pouvoirs;

- l'empereur est reconnu inamovible et inviolable;

- les ministres d'Etat dépendent de lui, tout comme le conseil privé et les états-majors militaires;

- le Parlement comprend deux chambres : celle des pairs (nobles désignés par l'empereur) et celle des représentants (élus au suffrage censitaire, soit par environ 6% des Japonais en 1890).

(8) L'aristocratie constituera en partie l'encadrement de l'administration et de l'armée. Les titres nobiliaires - sauf ceux de la famille impériale - seront définitivement abolis en 1947.

COMPRENDRE LE JAPON

La constitution apparaît à première vue peu démocratique, mais il n'existait pas de vie politique jusqu'alors et donc pas d'opposition. De plus, la constitution garantit certains droits aux citoyens (garanties judiciaires, liberté de conscience, etc.).

Il est en outre difficile d'affirmer que l'empereur est responsable de tout. En fait, les responsabilités sont circulaires: la légalité des actes de l'empereur dépend du contreseing d'un ministre ou d'un conseiller, lesquels ne sont responsables que devant... l'empereur ! Il y a en réalité un morcellement du pouvoir par l'existence de nombreux « cercles » formés par l'empereur et son (ses) conseiller(s), véritables aires d'autonomie. Sous l'ère Meiji, l'Etat sera souvent dominé par des bureaucrates et des militaires (imprégnés de pensée allemande), avides d'autorité à l'intérieur et de puissance à l'extérieur.

L'avènement de l'ère Meiji constitue à la fois une restauration et une révolution et elle est fascinante d'un point de vue occidental si on le compare notamment à la Révolution française de 1789:

- c'est un courant réactionnaire qui, en voulant faire table rase d'une ère d'anarchie et de faiblesse de l'Etat et éliminer un clan, balaye en quelques années l'ordre féodal et lance la révolution industrielle;
- c'est un courant xénophobe qui, par pragmatisme, ouvre finalement toutes grandes les portes du pays;
- la révolution est en réalité octroyée par l'empereur, la majorité de la population jouant un rôle essentiellement passif;
- le Japon ne coupe pas ses racines politico-religieuses;
- le mouvement entrepris est d'essence jacobine;
- avec l'instauration d'un shintoïsme d'Etat, la monarchie est théorisée, son rapport à la religion devient un « système ».

En définitive, le régime Meiji satisfait tout le monde:

- il obéit au principe du kokutai puisque l'empereur règle et gouverne;
- il réalise l'Etat centralisé, considéré comme la meilleure forme de gouvernement;
- il modernise le pays pour faire face au défi de l'Occident.

LE NATIONALISME NIPPON

L'ère Meiji est marquée par tant de bouleversements qu'on assiste à une forte réaction populaire, sorte de rejet d'une greffe mal supportée: intellectuels et officiels prônent un retour aux sources. C'est

COMPRENDRE LE JAPON

la montée du nationalisme, mais il s'agit plus d'une naissance que d'une montée. En effet, le sentiment d'appartenir à une communauté nationale est quasiment absent dans la société nippone. Avant l'ère Meiji, le seul lien social réside dans l'affiliation de chacun à l'empereur. Il s'agit donc d'un lien vertical (de chaque sujet à l'empereur) et non d'un lien horizontal comme en Occident (la citoyenneté ou la fraternité). La menace occidentale, le poids de l'armée et de l'école, le rassemblement autour de l'empereur vont finalement créer la nation japonaise.

La nature du Japon va faire l'objet de plusieurs «écoles». Pour les uns, le Japon est une nation asiatique. Sa vocation consiste à sortir l'Asie de l'arriération et à l'émanciper des puissances coloniales. Pour d'autres, le Japon n'est pas asiatique, mais s'apparente à l'Europe. Il doit donc revendiquer sa place au milieu des grandes puissances, il a besoin d'un empire colonial et peut participer au partage de la Chine comme chacun. Enfin, pour d'autres encore, le Japon ne se rattache à aucune de ces vocations, il est unique et possède un génie propre (nationalisme absolu et mystique).

Chacune de ces thèses sera mise en avant successivement (ou parallèlement) pour justifier la montée en puissance du Japon dans la première moitié du XXème siècle.

L'ERE TAISHO

Après une période autoritaire, la société japonaise connaîtra une poussée de démocratisation de 1913 à 1930, le suffrage universel étant adopté en 1925.

Après 55 années de règne, l'empereur Mutsu-Hito meurt en 1912. Il est alors salué dans toute la presse internationale comme l'un des plus grand monarque de l'histoire du monde (cf. en encadré l'argument que pourra en tirer un Jacques Bainville). C'est Yoshi-Hito, âgé de 33 ans et né d'une concubine qui lui succède. Son règne est baptisé ère Taisho (1912 à 1926), ou «ère de grande justice» mais l'empereur, en mauvaise santé, n'exerce en fait que peu d'influence sur la vie politique et, dès 1921, son fils Hiro-Hito, exerce la régence.

(9) Hiro-Hito est né en réalité en 1900, mais une tradition orientale veut qu'un enfant ait un an le jour de sa naissance.

L'ERE SHOWA

A la mort de son père, en 1926, Hiro-Hito devient empereur, à l'âge de 25 ans (9). Il est le 124ème descendant en ligne directe de

CHEMINS DU MONDE

Jimmu Tennô, fondateur de la dynastie (10). C'est le début de l'ère Showa, ou «ère de la paix rayonnante», qui perdure actuellement.

Comme son nom ne l'indique pas, cette ère sera d'abord marquée par la guerre. A partir de 1930, la crise économique et les affrontements extérieurs (en Chine) stoppent le processus de démocratisation. Des courants pour un *retour aux sources* exercent une action indirecte dans les sphères du pouvoir. L'activisme et les exigences des militaires provoquent le ralliement progressif à une diplomatie musclée et à une stricte observance de l'orthodoxie de l'Etat. L'autoritarisme devient la base du consensus national.

Pour isoler la Chine et s'emparer de matières premières, le Japon entame une poussée vers le sud (Indochine, Indes néerlandaises). La riposte économique américaine (embargo sur le pétrole) oblige le Japon à un choix absolu : tout abandonner en Chine ou... conquérir le Sud-Est asiatique pour trouver, avec le pétrole, les moyens d'une politique extérieure autonome. On connaît la suite.

C'est en arguant de l'état de guerre que des institutions totalitaires sont mises en place, sans modifier d'ailleurs la constitution Meiji. Les partis, dans un esprit d'union nationale, s'effacent devant les cabinets et l'état-major !

Dans l'« Action Française » mensuelle (n°263) du 15 août 1912, Jacques Bainville tirait à sa manière la leçon du grand règne de Mutsu-Hito, dans un article intitulé « L'Empereur du Japon » :

La mort de Mutsu-Hito, empereur du Japon, a donné lieu dans la presse de tous les pays à des panégyriques ardents. Nous avons assisté au même phénomène qui avait accompagné la mort d'Edouard VII et celle de Léopold II : partout l'éloge d'un grand prince et du grand règne a été fait avec éclat. On songe en lisant toutes ces oraisons funèbres au mot fameux de Louis XIV : « Je montrerai au monde qu'il y a encore un roi ». Encore un roi ! Il y en a plus d'un au XXe siècle puisque voilà, en quatre ans, trois grands monarques que l'univers aura somptueusement enterrés.

L'action bienfaisante de la monarchie a été unanimement reconnue pour Mutsu-Hito, comme elle l'avait été pour Edouard VII et pour Léopold II. On a démontré que si le Japon avait pu passer de son état archaïque et anarchique au rang de grande puissance moderne, que s'il avait pu accomplir sans désastre une aussi colossale évolution, que s'il avait une diplomatie habile, soutenue par une armée et une marine égales à cette diplomatie, que s'il avait obtenu des victoires éclatantes et une grande prospérité, le principal mérite en revenait à l'Empereur défunt. Mais en même temps on prouvait que cet Empereur lointain, avec son caractère d'idole, son caractère mystérieux et sacré, avait naturellement imité ces princes patients et prudents tels que nos Capétiens en ont fourni le modèle, tels que les Hohenzollern en ont offert une seconde frappe. Le Japon n'a pas grandi ni réussi par d'autres moyens que ceux qui ont fait la fortune de la France et de la Prusse. La monarchie a été aussi efficace et aussi bienfaisante dans l'île lointaine peuplée de petits hommes jaunes que sur la terre française, ou sur le sable ingrat du Brandebourg. Ainsi les panégyriques qui ont salué la mort de Mutsu-Hito ont pris toute la valeur d'une démonstration.»

(10) La remarquable continuité de la lignée a pu être assurée en partie grâce à des adoptions ou à la légitimation d'enfants issus de mariages secondaires comme dans le cas de Yoshihito (la monogamie n'a pas toujours été la règle). Le trône est transmis à l'héritier mâle le plus direct (le fils, sinon le frère, un demi-frère, un neveu...), mais il est arrivé que, à la suite de l'abdication d'un empereur, son fils étant encore mineur, ce soit l'impératrice qui règne.

BIBLIOGRAPHIE

Collectif: *Le Japon - Le consensus, mythe et réalité*, Economica, 1984.

Hélène Cornevin: *Le Japon*, Delta - Flammarion, 1982.

Edmond Rochedieu: *Le shintoïsme*, Edito-Service, 1966.

Louis Frédéric, *La vie quotidienne au Japon au début de l'ère moderne*, Hachette, 1984.

Daniel Bergamini, *La conspiration de Hiro-Hito*, Fayard, 1973.

Janet Hunter, *Concise Dictionary of modern Japanese history*. University of California Press, 1984.

Edwin Reischauer, *Histoire du Japon*, Seuil, 1984.

Michel Vié, *Le Japon contemporain*, PUF - Que sais-je ?, 1971.



LA MONARCHIE SURVIT A LA DEFAITE

Le 10 août 1945, les dirigeants japonais acceptent les termes de la Proclamation de Postdam (11) à la condition qu'aucun préjudice ne soit porté au statut de l'empereur. La réponse américaine étant ambiguë, le Conseil Suprême de la guerre se divise par trois voix pour et trois voix contre. L'empereur sort alors de sa réserve et ordonne l'acceptation des conditions des Alliés. Le 14 août 1945, il annonce lui-même la capitulation à son peuple.

Le Japon connaît alors une période pénible. A l'humiliation de la défaite s'ajoute une occupation totale. En 1947, une nouvelle constitution, élaborée en partie par Mac Arthur, est présentée en tant qu'amendement à la constitution de 1890. Elle présente deux changements fondamentaux :

- un régime parlementaire est établi;
- l'empereur perd tout pouvoir politique et devient *le symbole de l'Etat et de l'unité de la Nation*. Le shintoïsme d'Etat n'est plus reconnu comme religion nationale. La souveraineté n'appartient plus à l'empereur, mais au peuple.

La confirmation de Hiro-Hito en tant que monarque n'a pourtant pas posé de problème pour plusieurs raisons :

(11) Celle-ci exige la reddition sans conditions, la perte des possessions coloniales et l'occupation jusqu'à ce que le Japon devienne un pays pacifique et démilitarisé. Les Alliés s'engagent à respecter son identité nationale et à lui laisser le libre choix de son futur régime politique.

CHEMINS DU MONDE

- dans un message au pays le 1er janvier 1946, il avait pris la précaution de renoncer à son ascendance divine, ce qui rendait son maintien plus admissible;
- Hiro-Hito était resté relativement à l'écart lors de la phase d'expansionnisme militaire des années trente; (12)
- c'est finalement lui qui a fait pencher la balance en faveur de la capitulation, face aux jusqu'au-boutistes;
- Hiro-Hito avait achevé son éducation politique en pleine période libérale; il avait même effectué un bref séjour en Angleterre avant de régner; il était donc une personnalité « acceptable » aux yeux des Américains, plutôt bien disposés envers le Japon d'une façon générale.
- Il constituait de toute façon pour la population le symbole du pays.

Encore aujourd'hui, le peuple japonais reconnaît en lui le symbole vivant du pays. Cette identification ne faiblit pas alors même que la classe politique ne cesse de se déconsidérer et nul doute qu'elle se transmettra le moment venu au prince impérial Aki-Hito, héritier du trône.

Christian MORY



(12) Ou, du moins, l'engagement de l'empereur a-t-il pu être tenu secret pendant assez longtemps. Cf. l'utilisation de l'ouvrage de David Bergamini, « Japan's Imperial Conspiracy » que fait Edward Behr (dans « Pu-Yi, le dernier empereur », Robert Laffont 1987) pour affirmer que Hiro-Hito est le responsable principal de la stratégie qui mènera certains de ses officiers à la potence pour crimes de guerre après la défaite. Selon Behr: dès 1921 « c'est Hiro-Hito qui - derrière l'écran de fumée que lui fournit l'élite politico-militaire du Japon - fait la loi et se débarasse brutalement des généraux et hauts fonctionnaires nippons qui osent s'élever contre sa politique (...) ce n'est pas la biologie marine qui lui fournit un violon d'Ingres, mais bien plutôt le genre de biologie qui permet de développer les techniques de guerre bactériologique... »

Cité

Revue de la Nouvelle Citoyenneté

Prix de chaque numéro: 35 F

N°2

L'épreuve du terrorisme
Le dialogue social - E. Mousset
Libéralisme : le vent d'Amérique - A. Solari
La psychiatrie en question (1) - J. Betbèze
Littérature - Ph. Barthelet
Lectures talmudiques d'E. Lévinas - G. Sartoris
Les fausses promesses de M. Garaudy - A. Flamand

N°3

La psychiatrie en question (2) - J. Betbèze
Les hommes du pouvoir socialiste - E. Mousset
Le libéralisme à l'américaine - A. Solari
Quelle politique industrielle ? - Entretien avec J.-M. Quatrepoint
Entretien avec le général Gallois
Hugo von Hofmannsthal - Ph. Barthelet
«Finnegans wake» de James Joyce - G. Sartoris

N°4

Introduction à René Girard - P. Dumouchel
Table ronde avec René Girard et Jean-Pierre Dupuy
Les municipales 1983 - E. Mousset
«Polonaise» - L. de Goustine
Le théâtre de Gabriel Marcel - Ph. Barthelet

N°5

Tocqueville et la démocratie
La révolution conservatrice américaine
L'après féminisme - E. Mousset
L'insécurité - Entretien avec Ph. Boucher
Voyage en URSS - M. Fontaurelle
«Le sanglot de l'homme blanc» - A. Flamand
«Le sujet freudien» - J. Betbèze

N°6-7

Entretien avec J.-M. Domenach
Pouvoir et liberté chez Benjamin Constant
Pour une croissance autocentrée - P. Le Roué
Marchel Gauchet et l'extériorité du social
Deuxième gauche, premier bilan - E. Mousset
Voyage en Chine (1) - M. Fontaurelle
Conte de Noël - R. Talbot
La Sagesse de Raymond Abellio - M. Dragon

N°9

L'Union soviétique - Marco Markovic
Politique et conscience - Vaclav Havel
La pensée dissidente - Martin Hybler
Voyage en Chine (3) - Michel Fontaurelle

N°10

Nature et différence - Jean-Pierre Dupuy
La clé de voûte - Noël Cannat
Hérédité et pouvoir sacré - Y. La Marck
L'année de Gaulle - T. La Tour
Voyage en Chine (4) - M. Fontaurelle

N°11

Le pouvoir royal - entretien avec E. Le Roy Ladurie
A propos de Jan Patočka - M. Hybler
«L'alliance et la menace» - Y. La Marck
Analyse du R.P.R. - J. Jacob
A propos de Sollers - A. Flamand
République et politique étrangère - P.M. Couteaux

N°12

Le lien social - entretien avec Marcel Gauchet
La Main invisible - Jean-Pierre Dupuy
Vertus et limites du déséquilibre - Y. La Marck
Un regard sur l'Allemagne - B. La Richardais
«Les Complices» - R. Talbot
Une histoire moderne - M. Hybler

N°13

Entretien avec Georges Dumézil
L'imaginaire indo-européen - Yves Chalas
Un portrait de Georges Dumézil - Ph. Delorme
A quoi sert le «Figaro Magazine» ? E. Mousset
René Girard, lecteur de Hamlet
Mario Vargas Llosa - F. Gerlotto
Nigéria, le mal aimé ? F. et I. Marcihac
Le succès de J. Bainville - I. Mitrofanoff

N°14

Numéro spécial GABRIEL MARCEL avec Joël Bouëssée, Miklo Veto, Pietro Prini, Jeanne Parain-Vial, Simone Plourde, René Davignon, Yves Ledure, Pierre Colin, Jean-Marie Lustiger

N°15

Les chemins de l'Etat - Blandine Barret-Kriegel
La notion de souveraineté - Patrick Louis
L'Etat capétien (X-XIVe siècle) Ph. Cailleux
Qu'allez-vous voir à Jérusalem ? - Y. La Marck
L'individu, l'Etat, la démocratie - B. La Richardais
Jorge-Louis Borges - Joël Doutreleau
Jakub Deml, le prêtre maudit - Luc de Goustine
Du gouvernement royal selon saint Thomas - Bernard Bourdin